

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVII

LEVIS—MARS 1931

No 3

JEAN-FRANÇOIS GAULTIER

Le 11 mai 1741, le chanoine Hazeur de L'Orme écrivait, de Paris, à son frère, également membre du chapitre de Québec :

“ Il y a un médecin de nommé (pour remplacer le docteur Sarrazin) qui s'appelle M. Gauthier, mais il ne passera pas cette année, parce que le ministre veut auparavant prendre des arrangements, tant pour ses appointements que pour son logement. Il est venu me voir plusieurs fois avec MM. des Jussieux, médecins à Paris, lesquels m'en ont dit beaucoup de bien. Il a étudié et exercé à Paris pendant six ou sept ans. Il m'a paru s'énoncer avec assez de facilité et d'une physionomie assez gracieuse. Je le crois âgé d'environ trente ans au plus; il ne boit point de vin à ce qu'il m'a dit. . . ”

C'est l'été suivant (1742) que M. Gaultier, nommé médecin du roi au Canada, arriva à Québec.

Gaultier suivit aussitôt les cours de droit du procureur général Verrier, ce qui lui valut, le 25 mars 1744, un siège au Conseil Supérieur.

M. Gaultier décéda à Québec le 11 juillet 1756, victime d'une épidémie de fièvre pestilentielle apportée ici par le *Léopart*, une des frégates de l'escadre qui amena Montcalm.

Comme son prédécesseur Sarrazin, M. Gaultier fut membre correspondant de l'Académie royale des Sciences. Il avait été élu le 27 mars 1745.

Bibaud nous apprend que Gaultier découvrit le thé du Canada et démontra à l'Académie des Sciences la supériorité de notre capillaire sur le capillaire français. Il désigna notre thé comme un breuvage excellent, aromatique, sans âcreté ni amertume, et il le donna comme très utile aux personnes que les affaires ou les infirmités retiennent sédentaires, et qui sont par là exposées à l'attaque de la *pierre*. L'Académie des Sciences fut si satisfaite du mémoire que lui envoya M. Gaultier à cette occasion qu'elle donna son nom à cette plante. C'est la *Gaultheria*.

Le docteur Gaultier était originaire de la paroisse de la Croix, diocèse d'Avranches, en Normandie. Il avait épousé, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 12 mars 1752, Marie-Anne Tarrieu de la Pérade, veuve en premières noces de Richard Testu de la Richardière et en secondes noces de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers. Elle ne lui donna pas d'enfants. Il n'y a donc pas de descendants du docteur Gaultier au Canada (1).

HISTOIRE DU SUCRE D'ÉRABLE, PAR JEAN-FRANÇOIS GAULTIER, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Avant que d'entrer dans le détail de tout ce qui concerne la manière dont on fait ce sucre, je crois qu'il est à propos de donner la description des deux espèces d'érables qui le fournissent, car il y a d'autres espèces d'érables qui n'en donnent point & d'où il ne coule point d'eau sucrée.

Il n'y a que deux espèces d'érables en Canada qui fournissent ce sucre; ils croissent dans toute l'Amérique septentrionale, & se trouvent presque partout: ils ne fournissent l'eau sucrée avec laquelle on fait le sucre, que dans les endroits où il gèle & où il tombe de la neige. On verra cependant dans la suite de ce mémoire, que cette circonstance n'est pas absolument essentielle pour faire couler cette eau.

(1) On peut consulter sur le docteur Jean-François Gaultier, Arthur Vallée, *Un biologiste canadien*, Michel Sarrazin, pp. 195 et suiv., et Antoine Roy, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*, pp. 148 et suiv., etc., etc.

Description des deux espèces d'érables dont on retire du sucre

Le premier est un grand arbre qui est fort beau, & ordinairement fort haut; son écorce est blanchâtre & assez unie. Quand il est vieux, elle se fend & se gerse tout le long de l'arbre. Ses branches s'étendent de toutes parts & sont fort nombreuses, surtout vers la tête de l'arbre, car tout son tronc est ordinairement sans branches, ou il y en a très peu; ses branches sont chargées de grandes feuilles larges, anguleuses, arrondies, semblables à peu près à celles de la vigne, mais plus unies & plus molles; elles sont en dessus d'un vert foncé, & dessous presque blanches, attachées à une queue longue & rougeâtre. Cet arbre fleurit vers la mi-juin, ses fleurs sont en rose, d'un blanc un peu vert, ramassées en grappe & pendantes; les fruits qui leur succèdent sont composés de deux, & quelquefois de trois capsules, qui se terminent en une aile membraneuse. Ces capsules sont remplies chacune d'une graine arrondie, blanche & petite. Les semences sont mûres au mois de septembre. Cet arbre se plaît dans les lieux humides, & surtout dans les montagnes & pays sablonneux où il est fort commun. Lorsqu'il se dépouille de ses feuilles, ce qui arrive dans le mois d'octobre, elles jaunissent & tombent. Son bois est assez tendre, & facile à travailler; il y en a même qui est très beau, parce qu'il est rempli de petits noeuds qui le font paraître tout piqué & marbré. Ces noeuds sont fort beaux & paraissent beaucoup quand le bois a été frotté avec un peu d'eau forte. On s'en sert à cause de sa beauté pour les ouvrages de menuiserie, & pour les boiseries; on en fait aussi des montures de fusil, qui sont très belles.

La seconde espèce d'érable est un arbre qui n'est pas si grand ni si haut que le premier, mais dont les branches sont plus nombreuses, & s'étendent également de toutes parts. Son écorce est d'une couleur rouge tirant un peu sur le brun, qui s'éclaircit beaucoup quand elle est mouillée; elle paraît alors plus rouge; elle est beaucoup plus unie & plus polie que celle de l'érable blanc. Ses feuilles sont plus petites, moins arrondies & plus pointues, elles sont dentelées dans toute leur circonférence, mais elles ont surtout trois grandes dents, dont une, qui est la plus considérable, est placée à l'extrémité de la feuille: elle forme un angle beaucoup plus aigu que les deux

autres qui sont au côté. Celles des deux côtés forment avec celle du milieu deux angles presque droits; elles sont portées sur une queue rouge & plus longue que celle de l'érable blanc: ces feuilles en naissant sont rouges par dessus, & couvertes par dessous d'un duvet très fin, elles ne se développent pas sitôt que les feuilles de l'érable blanc. Lorsqu'elles ont acquis leur accroissement, elles sont d'un vert blanchâtre, semblables à celles de l'érable blanc. Elles restent dans cet état jusqu'à l'automne, alors le dessus de la feuille devient d'abord un peu jaune, ensuite rouge comme du sang de boeuf, & le dessous est toujours blanchâtre, mais son duvet n'y est plus, & les nervures de cette partie sont toujours fort rouges. Cet arbre fleurit vers la mi-juin, & ses fleurs, qui sont rougeâtres, sont semblables à celles de l'érable blanc, aussi bien que les fruits qui mûrissent au mois de septembre. Il se plaît dans les lieux humides, mais plus encore sur les montagnes & dans les endroits sablonneux. Son bois est beaucoup plus tendre que celui de l'érable blanc, & plus facile à travailler; on s'en sert pour les ouvrages de menuiserie. Il s'en trouve qui est très bien veiné ou plutôt ondé, car en fendant une bûche de cet érable, on voit toutes les fibres ligneuses disposées en ondes. Quand on frotte avec de l'eau forte les boiseries & les meubles qu'on a faits avec ce bois, ils paraissent très beaux & ondes: aussi est-il fort recherché pour cette sorte d'ouvrage. On peut le nommer *Acer Canadense, filio tridentato*, ou encore mieux, *Acer Canadense, floribus rubris, foliis majoribus supernè viridibus, subtùs argenteis, lanuginosis*.

Le premier de ces arbres s'appelle érable blanc ou érable mâle, & le second se nomme en Canada érable femelle ou érable plane, & par corruption, plaine, on ne l'y connaît pas sous d'autre nom.

Cette diversité de noms met une différence dans le sucre qu'on retire de l'eau que fournissent ces deux espèces d'érables. On appelle le premier, celui qui vient de l'érable blanc, sucre d'érable simplement; & le second, celui qui vient de l'érable femelle, sucre de plane ou de plaine. Ces deux érables sont les seuls qui donnent une eau claire comme de l'eau de roche, avec laquelle on fait un sucre gras & roux, d'un goût agréable & qui répand une odeur gracieuse quand il est fait sans fraude. Il est certain qu'il est presque aussi bon que ce-

lui qu'on retire des cannes à sucre, & je suis persuadé qu'en le purifiant bien, on pourrait en faire un sucre aussi blanc que le sucre raffiné.

Temps où coule l'eau sucrée

Au commencement du mois de novembre, les érables se dépouillent entièrement de leurs feuilles; alors si on fait des incisions ou entailles à ces arbres, il en coule en très-petite quantité une eau légèrement sucrée, mais dont on pourrait retirer du sucre si on en avait assez. Il faut nécessairement, pour faire couler cette eau, qu'il ait gelé pendant sept ou huit jours, & que la gelée ait été assez forte pour faire descendre la liqueur du thermomètre trois ou quatre degrés, & même davantage, au dessous de la congélation. Je ne sais si la neige est essentielle pour cet écoulement, mais il y a grande apparence qu'elle y contribue beaucoup. Les jeunes érables, aussi bien que les vieux, ne donnent presque point encore d'eau dans ce temps, on n'en retire alors que de ceux qui sont d'un moyen âge & qu'on pourrait nommer *adultes*. J'ai fait pendant plusieurs années cette expérience les 20, 21, 22, 23 & 24 novembre. Il y avait alors de la neige sur la surface de la terre, & je n'ai trouvé que les érables adultes ou d'un moyen âge qui fournissent cette eau.

Je pense que la longueur de l'hiver & la violence du froid pourraient bien contribuer à la formation & à la production de l'eau sucrée; car j'ai remarqué que plus on avance dans cette saison, plus les érables donnent de cette eau. Quand l'hiver est bien long, les paysans abattent des érables pour faire du bois de chauffage: or ces arbres, qu'on abat vers la fin de mars & dans le mois d'avril, fournissent quand on les brûle une eau sucrée que les enfants ramassent & boivent avec plaisir, & on en retire une bien plus grande quantité, que de ceux qu'on a abattus dans les mois de décembre, janvier & février. L'eau sucrée commence à couler dès la fin de l'automne, continue pendant tout l'hiver, jusqu'au commencement du printemps; mais il faut observer toujours qu'elle coule bien plus abondamment au commencement de l'hiver qu'à la fin de l'automne, & ainsi en augmentant toujours jusqu'au commencement du printemps. Il en coule même encore beaucoup pendant les premiers jours de mai.

Manière de tirer l'eau sucrée des érables

Quand on veut avoir l'eau sucrée qui est dans les érables, on commence par y faire une incision ou entaille ovale & oblique, que les habitants du pays nomment *gobe*. On applique à la partie inférieure de cette incision, une lame de couteau ou un morceau de bois mince en forme de règle, qui fait un angle aigu avec l'entaille, & sert de canal à la liqueur pour le rendre dans des vases qu'on met dessous pour la recevoir. Sans cette précaution, elle coulerait le long de l'arbre & serait perdue. Si on se contentait de faire ces incisions à l'écorce extérieure, ou à l'écorce moyenne, ou même à l'écorce qui est la plus proche du bois, & qu'on nomme le *liber*, il n'en sortirait pas une seule goutte d'eau sucrée; on n'y apercevrait pas même la moindre humidité pendant tout l'hiver, & au commencement du printemps, temps auquel les érables fournissent abondamment l'eau sucrée; mais il faut nécessairement entamer la substance du corps ligneux, ou les fibres du bois, pour avoir le plaisir de voir couler l'eau sucrée, qui suinte plus ou moins abondamment, suivant la profondeur de l'entaille & que les circonstances sont plus favorables: une des plus essentielles est que les fibres soient dégelées, car quand elles ne le sont pas, il ne coule point d'eau & la plaie demeure sèche. Il arrive même dans le commencement des dégels, que quand on a fait une incision à ces arbres, l'eau sucrée ne découle que des couches les plus extérieures du bois, parce que les couches intérieures qui doivent aussi en fournir beaucoup, ne sont pas encore dégelées, mais l'écoulement est considérable au commencement du printemps quand les dégels sont grands & universels. On peut faire une ou plusieurs entailles à un arbre, mais ordinairement il ne s'en trouve pas mieux, & au bout de très peu de temps il est épuisé. Quand la récolte de l'eau sucrée est faite, les entailles se gersent & se dessèchent de l'épaisseur d'un bon pouce dans toute leur étendue, & il n'en sortirait point d'eau l'année suivante, à moins qu'on ne les rafraichit.

Observations

1° La figure & la position de l'entaille sont fort indifférentes, cependant on la fait toujours oblique, afin que l'eau coule plus aisément dans les vases.

2° Si on fait plusieurs entailles à un arbre, il découle moins d'eau de chaque entaille à proportion, qu'il n'en découlerait d'une ou de deux, si elles étaient assez grandes.

3° Les entailles faites à la partie de l'arbre la plus proche de terre, donnent plus d'eau & plus tôt que celles qui sont à quinze & vingt pieds de hauteur. La raison en est, que le pied de l'arbre est moins gelé que le tronc & les branches.

4° Plus les érables ont eu d'entailles, moins ils donnent d'eau sucrée les années suivantes.

5° Cette eau découle de toutes les parties des arbres, du tronc, des branches & des racines.

6° Cette eau paraît toujours venir de la partie supérieure de l'arbre; car si avec une hache on fait une entaille de trois ou quatre pouces de profondeur à un érable, on voit découler l'eau abondamment des fibres qui sont à la partie supérieure, tandis que celles qui sont à la partie inférieure paraissent n'en pas fournir.

7° Les vieux érables donnent moins d'eau que les jeunes, & que ceux qui sont d'un âge moyen, mais elle est plus sucrée. J'ai remarqué aussi que les érables qu'on nomme *plaines* ou *plaines* donnent plus d'eau que les érables blancs, mais elle est moins sucrée, & fournit par conséquent moins de sucre, qui est plus doux & plus agréable.

Du temps et des circonstances nécessaires pour faire couler l'eau des érables

Quoiqu'on puisse faire des incisions ou gobes aux érables dans tous les temps de l'hiver, il n'en coule cependant pas d'eau sucrée. Il faut pour qu'elle coule un temps & des circonstances favorables. 1° Il faut un temps beau & chaud, & un soleil brillant, car le temps couvert n'est guère propre pour l'écoulement de la liqueur. 2° Il est nécessaire que le vent soit au sud ou au sud-ouest. Le vent de nord-est n'y est pas si favorable, néanmoins il arrive quelquefois que quand ce vent n'est pas trop froid, l'eau d'érable coule assez abondamment. 3° De quelque côté que vienne le vent, il est essentiel qu'il ne soit pas froid. 4° Il est nécessaire qu'il dégèle beaucoup pendant la journée; & plus le dégel est grand, plus l'eau des érables coule abondamment. 5° Il est avantageux

qu'il gèle un peu la nuit, il arrive même qu'une petite gelée semble annoncer que le lendemain il coulera beaucoup d'eau, pourvu qu'il y ait un grand dégel, & que les autres circonstances se rencontrent. Une gelée qui ferait descendre la liqueur du thermomètre à 22 degrés au dessous de la congélation, empêcherait cette eau de couler. 6° On a coutume de faire les entailles du côté de l'arbre qui est au sud ou au sud-ouest, on verra dans la suite que cette précaution est avantageuse, & que c'est des entailles faites de ce côté que l'eau coule plus abondamment. On observe constamment que les érables qui sont bien exposés au soleil, donnent de l'eau plus abondamment que ceux qui sont à l'ombre, & à qui les rayons du soleil sont dérobés par quelques autres arbres qui se trouvent devant eux ou par quelque hauteur. Le soleil ne pouvant point alors agir immédiatement sur les érables, ne peut point les dégeler aussi considérablement ni aussi promptement que ceux qui sont bien exposés à son ardeur: aussi l'eau en coule moins abondamment, à moins qu'il n'y ait un grand dégel. 7° Le temps de la journée où cette eau coule le plus abondamment, est depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures après midi, parce que c'est alors le temps du plus grand dégel; mais aussitôt que le dégel cesse, & que le vent, de quelque côté qu'il soit, se refroidit, l'eau ne coule plus & on la voit s'arrêter subitement. 8° Il peut bien arriver que la neige qui est au pied des arbres, & qui fond à vue d'oeil dans les grands dégels, y contribue beaucoup: on en pourra juger par une expérience que j'ai faite le 12 mai, & qui sera rapportée ci-après. On peut regarder toutes ces circonstances comme autant de phénomènes dont j'ai déjà rendu raison; mais je vais tâcher de les expliquer physiquement, après avoir averti que je ne donne ces explications que comme plausibles, & qu'on sera en droit d'en porter tel jugement qu'on voudra.

La petite gelée de la nuit paraît très utile pour cet écoulement, parce qu'ordinairement elle est suivie d'un grand dégel le jour suivant. Le vent de nord-est n'est pas si favorable, parce qu'ordinairement le dégel n'est pas grand quand il règne, & qu'il est toujours un peu plus froid dans ce temps, que le vent de sud & de sud-ouest. Les entailles faites aux arbres du côté du sud & du sud-ouest, fournissent beaucoup

plus d'eau que celles qui sont au nord, parce que le soleil agissant immédiatement sur ce côté des arbres, les dégèle plus tôt & plus puissamment, au contraire il n'agit point sur le côté exposé au nord & au nord-est: c'est sans doute ce qui est cause que les entailles faites de ce dernier côté donnent moins d'eau; cependant quand le dégel est grand & universel, le soleil beau & le temps chaud, elles ne laissent pas de fournir assez, mais jamais si abondamment que celles exposées au sud & au sud-ouest. Je crois que les expériences suivantes confirmeront cette explication; j'ai cru devoir les rapporter, elles sont certaines, ainsi on peut y ajouter foi.

Première expérience faite à deux lieues de Québec

Le 6 mars 1745, le temps étant beau & chaud, le vent au sud-ouest, la liqueur du thermomètre à 11 degrés au dessous de zéro, je fis plusieurs entailles à des érables du côté du sud & du sud-ouest; il en découla de l'eau sucrée, mais en petite quantité, parce qu'il n'y avait pas encore eu de dégels considérables. Comme le vent du sud-ouest était grand & froid, il dégela très peu, quoique le soleil fût chaud. Ayant aussi fait des entailles au nord, elles ne fournirent presque point d'eau.

Seconde expérience — Le 14 mars de la même année, le temps étant à peu près le même, à la différence près qu'il faisait un froid si violent que le vif-argent était descendu 23 degrés au dessous de zéro, je fis des entailles à plusieurs arbres situés pareillement & avec les mêmes précautions que pour les expériences précédentes. Comme le dégel de la journée n'avait pu fondre l'eau qui était congelée dans les tuyaux de bois, les entailles ne donnèrent presque point d'eau.

Troisième expérience — Le 24 mars, le thermomètre étant 7 degrés au dessous de zéro, le soleil beau & chaud, le temps clair & serein, le vent variable du sud-ouest au nord-est, & le dégel très considérable, je fis des entailles à plusieurs arbres; l'eau en découla si abondamment, que la plus grande des entailles donna dans l'espace de 24 minutes plus d'une chopine d'eau sucrée, mesure de Paris. Les autres entailles rendirent à proportion; & je remarquai encore que cette eau décollait plus abondamment des entailles faites au côté des arbres exposé au sud & au sud-ouest, que de celles qui l'é-

taient au nord & au nord-ouest. Une entaille de quatre doigts de longueur & de trois pouces de profondeur, faite du côté du sud & du sud-ouest, à un arbre d'environ quatre pieds de circonférence, donna au moins une pinte d'eau sucrée, mesure de Paris, en un quart d'heure, pendant que les entailles faites au nord & au nord-est n'en donnèrent pas plus d'une chopine dans le même espace de temps.

Cet écoulement continua à peu près de la même manière, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures après midi, en diminuant peu à peu à mesure que le temps se refroidissait, après quoi il n'en coula presque plus: mais il est bon d'observer que comme il n'y avait encore que les couches les plus extérieures du bois qui fussent dégelées, il n'y avait aussi que celles qui fournissaient cette eau, & les entailles qui étaient profondes ne donnaient pas plus d'eau que celles qui l'étaient moins, parce que ces arbres n'étaient pas encore assez dégelés.

Quatrième expérience — Quelques physiciens ont pensé qu'il fallait qu'il y eût de la neige au pied des érables, pour en obtenir l'eau sucrée: dans la vue de m'assurer de ce sentiment, j'ai cru convenable de faire l'expérience suivante.

Le 12 mai, le temps était beau & chaud, le thermomètre étant le matin à 13 degrés au dessus de zéro, & le soir ayant monté jusqu'à 30; il n'y avait plus de neige sur la surface de la terre depuis plus de huit jours, & la végétation était si avancée que l'herbe poussait partout, & que les feuilles des framboisiers, groseillers & merisiers commençaient à s'épanouir, ainsi que les boutons des érables. Dans ces circonstances, je fis des entailles à plusieurs érables, & j'eus le plaisir de voir couler l'eau presque aussi abondamment que dans le mois de mars. Il en coula plus d'une pinte de chaque entaille en trois quarts d'heure. Cette eau était très sucrée, très claire & très limpide, d'une fraîcheur admirable; mais elle avait un petit goût de vert, qu'on appelle en Canada, *goût de sève*.

Les circonstances que nous avons trouvé être essentielles pour faire couler l'eau sucrée des érables, ne se rencontrent pas toujours dans les mêmes temps, dans les différents endroits où croissent les érables qui donnent cette eau, il s'ensuit que la récolte de cette eau se fait plus tôt dans des endroits que dans d'autres: par exemple, dans le gouverne-

ment de Québec, des Trois-Rivières & de Montréal, on recueille l'eau sucrée depuis la mi-mars jusqu'à la mi-mai, parce que c'est le temps où dans ces cantons le soleil commence à avoir de la chaleur & à s'élever sur l'horizon. Les dégels sont grands & presque continuels, les gelées de la nuit sont peu considérables, le vent un peu chaud. Peut-être même la fonte des neiges, qui arrive dans ce temps-là, contribue-t-elle à faire couler l'eau sucrée. Dès que la sève monte aux érables, & que les feuilles commencent à s'épanouir, l'eau sucrée ne coule plus & le bois est fort sec.

On commence ordinairement la récolte de l'eau d'érable au fort de Frontenac, au Détroit & aux environs du fort St-Frédéric & dans le lac Champlain, au mois de février, & elle y est finie les premiers jours de mars; parce que le froid de l'hiver finissant beaucoup plus tôt dans ces endroits qu'à Québec, les dégels qui y sont très-grands, commencent dès la fin de janvier & continuent pendant le mois de février; aussi la récolte du sucre y est finie environ le 10 de mars. Il faut observer qu'il y a peu de neige dans ces endroits.

Caractère & vertu de l'eau d'érable

L'eau qu'on tire des érables est claire comme de l'eau de roche, cependant un peu blanchâtre. Elle est fort désaltérante: quand on la boit, elle n'a rien d'onctueux ni de gras, & elle laisse dans la bouche un goût frais & sucré, qui est admirable.

Cette eau est adoucissante & rafraichissante, on pourrait même dire balsamique & fort diurétique; on ne s'est jamais aperçu qu'elle ait causé aucun accident à ceux qui en ont bu beaucoup, même étant tout en sueur après de violents exercices.

J'ai fait glacer de l'eau d'érable dans un vase, en l'exposant à la gelée de la nuit, qui était assez forte; j'avais mis dans ce vase environ une pinte d'eau. Il se forma une glace dessus qui n'avait presque point d'autre goût en fondant que celui de l'eau commune, & il y avait au fond du vase sous la glace une matière grasse, onctueuse, qui était fort sucrée & à peu près comme du sirop. Il ne s'y forma point de cristaux.

L'eau d'érable étant renfermée dans un baril, s'aigrit ; mais moins promptement que la liqueur qu'on tire des cannes à sucre. On expose un baril au soleil pendant l'été, & l'eau d'érable se convertit en un vinaigre qui est fort bon. J'en ai goûté, & l'ai trouvé très-propre pour assaisonner les aliments. On conserve une partie de l'eau qu'on ramasse sur la fin de la récolte pour faire ce vinaigre.

Manière de faire le sucre d'érable

La fabrique du sucre d'érable n'a rien de singulier ni de difficile, les Sauvages y réussissent aussi bien que les Français, quoique ce soient ces derniers qui aient appris aux premiers à le faire. Quand on a ramassé une certaine quantité d'eau d'érable, comme une demi-barrique, on la fait bouillir dans une chaudière de cuivre, ou encore mieux dans une de fer, jusqu'à ce qu'on ait fait évaporer presque toutes les parties aqueuses qui sont dans cette eau sucrée. Il faut avoir soin, pour faciliter cette évaporation, de la remuer souvent & de l'écumer quand elle commence à s'épaissir. On continue de la faire bouillir jusqu'à ce qu'il reste dans la chaudière une matière grasse, onctueuse & sucrée, qui ait la consistance d'un sirop fort épais. Quand elle est en cet état, elle est assez cuite, & c'est la marque où on connaît que le sucre est fait : alors on ôte la chaudière de dessus le feu, & pendant qu'elle est encore chaude, on verse le sucre dans des vases de terre ou bien dans des vases faits avec l'écorce du bouleau, ou d'autres matières si on en a. On en forme des pains de différentes figures, il y en a qui sont coniques, d'autres sont carrés, & d'autres sont plats ; cette diversité de figure dépend des vases dans lesquels on les forme. On laisse refroidir & sécher ce sucre dans ces vases, & il s'y durcit très-fort, après quoi on l'ôte pour le garder & pour l'employer aux usages que nous dirons. Il faut observer que quand on veut faire de bon sucre, il est nécessaire qu'il ne reste pas trop longtemps sur le feu, & qu'on ne lui donne qu'une consistance médiocre, alors le sucre est roussâtre, un peu transparent, d'un goût gracieux, & d'une odeur très agréable. Au contraire, quand on le fait trop bouillir, il a un goût mielleux, comme la melle ou doucette, & son odeur n'est point si agréable que cel-

le du sucre qui est bien fait. Ce sucre se purifie de lui-même sans qu'on soit obligé d'y rien ajouter, cependant il y a des personnes qui le clarifient, quand il a à peu près l'épaisseur des sirops ordinaires, en y mettant des blancs d'œufs, après quoi ils continuent de le faire bouillir jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance convenable. On fait par là un sucre qui est plus pur & plus blanc que celui qui est fait sans cette attention, il passe aussi pour le meilleur, surtout quand il est fait avec l'eau de plaine.

Observations

1° Cent pots d'eau d'érable fournissent ordinairement dix livres de sucre. Cela peut cependant varier, car l'eau qui est plus sucrée, en donne plus que celle qui l'est moins.

2° L'intérêt, qui gêne ordinairement tout, a introduit une fraude assez singulière & fort simple, dans la fabrique de ce sucre. Quand les habitants ou paysans ont fait bouillir l'eau d'érable jusqu'à ce que ses parties aqueuses soient presque évaporées, ils y ajoutent de la farine de froment, afin que le sucre, disent-ils, soit plus tôt fait, cette farine absorbe le reste de l'humidité qui était dans le sirop, & par là le sucre est bientôt fait; ils ont soin de bien mêler cette farine avec le sirop, après quoi ils retirent le sucre de dessus le feu & en forment des pains de différente figure. Ils se contentent de donner à cette fraude le nom de secret de faire promptement le sucre. Ils ajoutent ordinairement deux ou trois livres de farine sur dix livres de sucre. Ce sucre est plus blanc, mais moins bon que le premier, il n'a jamais la même dureté, & il n'est pas si agréable au goût ni d'une si bonne odeur. Sa blancheur le fait cependant rechercher par ceux qui ne s'y connaissent pas.

3° Le sucre d'érable qui est fait avec l'eau qu'on ramasse sur la fin de la récolte, dans les premiers jours de mai & sur la fin d'avril, n'est jamais si bon que celui qu'on fait dans les mois de mars & d'avril: on a d'ailleurs beaucoup de peine à le faire; & quand il est fait, il est de si mauvaise qualité qu'on ne peut pas le garder longtemps. Il se fond aisément dans les grandes chaleurs de l'été; il n'a point la même dureté, ni les mêmes qualités que le premier; il a un goût de sève,

qui est le goût de l'eau d'érable qu'on fait couler sur la fin de la récolte. La difficulté qu'on a pour faire du sucre avec cette eau, fait qu'on se contente de la faire bouillir jusqu'à ce que la matière sucrée ait la consistance de sirop. On y ajoute quelquefois une forte décoction de capillaire, qui rend ce sirop plus agréable & plus salutaire. On le garde, soit qu'il soit composé avec le capillaire ou sans capillaire, pour le boire mêlé avec de l'eau pendant les grandes chaleurs de l'été; cela fait une boisson fort agréable: mais il faut avoir soin, pour le conserver, de le garder dans une cave bien fraîche, car sans cette précaution il s'aigrit aisément & se gâte. Il ne peut pas supporter les voyages de mer.

La fabrique du sucre, tant d'érable que de plaine, peut aller dans le Canada, à 12 ou 15 milliers par an, & on le vend ordinairement dix sols la livre. Ce sucre est d'une grande ressource dans les années où on n'en apporte pas de France & des Isles. On pourrait en faire davantage en Canada, parce que les deux espèces d'érables qui le fournissent y sont très abondantes.

Des usages du sucre d'érable & de plaine

On l'emploie dans la cuisine pour la préparation des aliments, surtout de ceux qui sont faits avec du lait; & dans la médecine.

Lorsqu'il est bien fait, il est un peu roux, très dur & un peu transparent, il a un goût exquis, une odeur très gracieuse, & une saveur bien plus agréable que le sucre brut des Isles.

Quant à la médecine, le sucre d'érable est pectoral & adoucissant. On en fait des tablettes, surtout avec le sucre de plaine, qui sont très estimées & avec raison, car il est meilleur & plus doux que le sucre d'érable blanc. On emploie ces tablettes pour adoucir les acetés du poumon & de la trachée-artère, & l'acrimonie de la limphe. C'est ce qui fait qu'elles sont si salutaires dans le rhume, pour calmer la violence de la toux. On en fait bouillir gros comme une noix, dans une pinte d'eau pendant cinq ou six minutes. On en fait une boisson très agréable qu'on boit dans le rhume, l'extinction de voix & l'enrouement, ou bien on se contente d'en mettre un petit

morceau dans sa bouche, & on l'y laisse fondre, cela fait un bock sec qui est fort bon. On fait quelquefois ces tablettes avec l'eau d'orge ou une infusion de capillaire: ces deux ingrédients en augmentent la vertu & en relèvent la qualité. Enfin le sirop d'érable battu avec de l'eau est fort adoucissant, pectoral & rafraîchissant (Extrait des *Mémoires de mathématique et de physique présentés à l'Académie Royale des Sciences par divers savants*, tome II, p. 378 (1755)).

CE QUE JULES LEMAITRE PENSE DE LA " PETITE PATRIE "

Voyez-vous, c'est un peu court, l'esprit d'un boulevardier du boulevard. Il est excellent d'avoir un clocher. Quand je retourne à la campagne, et que, de la voiture qui est venue me prendre à la station, je vois pointer, dans le lointain, mon clocher à moi, cela m'attendrit; il me semble que je rentre doucement dans la vie plus saine et plus vraie, et que, dans ce refuge où m'attendent des âmes simples et bonnes, je juge d'un esprit plus lucide le monde factice que j'ai quitté. Or, les Parisiens de Paris n'ont point de clocher. La Madeleine en est totalement dépourvue; les clochers de Saint-Augustin et de la Trinité ne sont pas des clochers... et jamais Parisien de quinze ans n'a eu l'idée d'écrire sur eux des vers élégiaques. Ces malheureux n'ont point, comme nous, une petite patrie dans la grande, car Paris n'est pas un " pays " (*Le Temps*, 24 avril 1889).

LE NOM FABER ET SES DERIVES

L'exemple le plus frappant des variantes employées pour écrire le même nom nous est fourni par le nom patronymique *Faber* (ouvrier, travailleur), qui devait être naturellement très commun en raison de sa signification applicable à une foule d'individus exerçant la profession de manoeuvre, sans profession spéciale. Le mot latin *Faber* a donc eu pour dérivés: *Fabre*, *Favre*, *Faure*, *Faivre*, *Le Fèvre*, *Dufaure*, *Lefaure*, etc, etc. (Albert Caissé, *Le registre baptistaire de Saint-Vallier*, p. 18).

LA FAMILLE DU DOCTEUR J.-P. ROTTOT

Le 11 octobre 1930, dame Aglaé Benoit, veuve en secondes noccs du distingué docteur Rottot, célébrait le 92e anniversaire de sa naissance. A cette occasion, elle recevait de si nombreuses marques d'estime, "une telle avalanche de fleurs", qu'elle fut étonnée et particulièrement émue de savoir qu'on ne l'avait pas oubliée. La nonagénaire supportait fort bien le poids des ans et rien ne faisait prévoir que le 21 novembre suivant, cette vénérable dame aurait vécu.

Ces deux événements me remirent en mémoire que jadis j'avais cherché les origines du médecin dont la vie avait été chargée d'années et d'honneurs. Et pour que mes notes servent à d'autres, je les adresse aux historiens de demain.

X X X

I — François Trefflé dit Rottot, de Saint-Barthélémi, évêché de Rouen, épousa à Québec, en 1659, Catherine Mathieu de la ville de Châlons en Champagne (Tanguay, I, 571), (1).

II — François Trefflé, né en 1666, du susdit mariage, épousa à Québec le 5 février 1691, Geneviève Normand (Tanguay, I, 571 et VII, 335).

III — Pierre Trefflé dit Rotot, né en 1695, marchand, se marie à Montréal, le 20 février 1726, à Marie-Anne LeBeau, puis il convole à Québec, le 20 juillet 1729 avec Marie-Élisabeth Gautier (Tanguay, VII, 335).

IV — Pierre Trefflé dit Rotot, né en 1736, marchand, épouse à Lachenaye, le 28 septembre 1767, Angélique Lecours (Tanguay, VII, 335).

(1) Rotot est un sobriquet d'origine et voici ce que nous disent les auteurs qui ont étudié le sujet :

Rotot — De Routot, commune du département de l'Eure. (N. E. Dionne, *Origine des familles canadiennes*, p. 529.)

Trefflé ou Truffey dit Rotot, né à S.-Barthélémi de Routot (Eure) (E. Vaillancourt avec la collaboration du R. P. Archange Godbout, *La conquête du Canada par les Normands*, p. 243.)

V — Pierre Rototte (sic), né en 1770, fils des précédents, et domicilié à Lachenaie, épouse à Varennes le 30 mai 1797, Marie-Magdelaine, fille de Charles-Étienne Le Testu, docteur et notaire, et de Marie-Josette Massue.

VI — Pierre Rottot, marchand, fils des précédents, domicilié pour lors à Saint-Jean-Baptiste (de Roxton Falls ?) épouse, à Montréal, Marguerite Shorts, le 18 février 1822. Leur contrat de mariage avait été dressé par le notaire Bedouin, le 14 février. Le 20 mai 1833, dame Shorts-Rottot était inhumée à Montréal. Elle n'avait que 31 ans et laissait deux fils, Jean-Philippe, né le 3 juillet 1825, à l'Assomption, et Joseph-Charles, baptisé à Montréal le 14 juin 1827. Lors du décès de sa femme, Pierre Rottot demeurait au "courant Sainte-Marie" et il était capitaine de la "maison du guet à Montréal".

Le 5 mai 1845, Pierre Rottot, redevenu marchand, fait dresser son contrat de mariage par le notaire Montreuil et le lendemain, il convola à Notre-Dame avec Henriette Viger, fille de feu Joseph Viger, manchonnier, et de Joseph Morand.

VII — Jean-Philippe Rottot. Le sujet de cette notice généalogique, naquit en 1825. Ses classes terminées, il commença l'étude de la médecine avec le docteur Allard de Beloeil, puis "reçut son certificat de capacité" de l'École de Médecine et de chirurgie de Montréal, le 16 novembre 1847.

Le 9 juillet précédent, il avait obtenu sa commission de capitaine de milice. Faire partie de la milice, porter l'habit militaire à l'occasion et avoir un grade étaient fort bien vu dans la société d'alors.

A Saint-Hyacinthe, le 28 mai 1848, le docteur Rottot épousait Sarah O'Leary. Dès cette époque, il exerça sa profession à Saint-Césaire, mais en 1854, nous voyons que le docteur Rottot est installé à Montréal par les registres de l'état civil de Notre-Dame ainsi que par les actes notariés, car il avait hérité de la propriété de son père au Pied-du-courant.

Sa première femme Sarah O'Leary lui donna neuf enfants et mourut le 22 mai 1875, âgée de 50 ans.

Après quelques années de viduité, le docteur épousa, à Saint-Jacques de Montréal, le 15 octobre 1879, Aglaé Benoit, veuve de Napoléon Mignault, notaire.

Jean-Philippe Rottot décéda le 28 septembre 1910, âgé de 85 ans.

Durant sa longue existence, le notaire praticien avait été mêlé aux choses militaires et patriotiques, aux affaires municipales ainsi qu'au grand conflit qui pendant une ou deux décades bouleversa le clergé, les médecins, les journalistes et le public, relativement à l'établissement d'une faculté de médecine catholique à Montréal.

Les contribuables de Montréal élirent M. Rottot conseiller de leur ville de 1856 à 1858. Il fut médecin de l'Hôtel-Dieu de 1860 à 1878 ; professeur de botanique puis de toxicologie et de pathologie interne à l'École de Médecine. En 1877, il devenait président de la Société Saint-Jean-Baptiste. A partir de 1872, il fut directeur de la rédaction de l'Union médicale. Enfin, avec quelques autres confrères, il fonda la faculté de médecine de l'Université Laval, succursale de Montréal, de laquelle est née l'Université de Montréal (1).

Dans sa précise histoire de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal (1843-1919), parue dans l'Union médicale du Canada (1926), le docteur L.-D. Mignault résume ainsi la carrière du fameux docteur Rottot : " Lors de sa mort en 1910, il était le dernier survivant des membres de l'École... Il avait passé sa longue vie à enseigner, à exercer sa profession, laissant derrière lui une réputation enviable comme médecin et comme professeur. Il avait ce que les Anglais appellent " the sence of humour " et ses réparties fines avec son air sérieux ont fait rire bien des générations d'élèves et de médecins ".

Son fils le R. P. jésuite Edmond Rottot, né à S.-Césaire le 2 mars 1850 mourut au Sault-au-Récollet, le 15 août 1915, âgé de 65 ans. Le docteur Rottot n'a plus, lui survivant, qu'une fille et un fils.

E.-Z. Massicotte

(1) Voir *Procession de la Saint-Jean-Baptiste en 1924 et 1925*, p. 79, section des biographies des 46 présidents généraux de la Société.

ETIENNE LEMOYNE D'ADONCOURT

M. E.-Z. Massicotte demandait ici même, il y a quelque temps, quels sont les historiens et les généalogistes qui se sont occupés d'Etienne Lemoyne d'Adoncourt, petit-fils de Charles Lemoyne. Je n'ai pas la prétention d'être un historien ni un généalogiste; je ne suis qu'un curieux d'histoire et cela suffit pour que, depuis longtemps déjà, je me sois intéressé à Etienne d'Adoncourt. Sans avoir réussi encore à le dépister complètement, je crois être en mesure de fournir sur sa courte carrière quelques renseignements nouveaux.

Tanguay ne s'est pas trop risqué en plaçant la naissance d'Etienne entre 1689 et 1700, et il me semble que c'était en effet se donner assez de marge. Etienne doit être né, sinon après 1689, du moins après 1688, parce que nous connaissons tous les enfants du 1er baron de Longueuil nés jusqu'à cette dernière date, et lui-même n'en est pas. Il doit de plus être né avant 1700, et surtout 1701, parce qu'il est à présumer que le chevalier de Longueuil, baptisé en 1701, fut le dernier enfant d'Elizabeth Souart qui, d'après l'âge qu'on lui donne au décès, 68 ans en 1724, devait avoir alors au moins 44 ans.

Il est très difficile d'ordonner les enfants du 1er baron de Longueuil, parce que plusieurs sont certainement nés en France et que, pour cette raison, nous n'avons pas ici leurs actes de baptême. Dans un travail généalogique manuscrit qu'il avait préparé à l'intention de l'abbé Ferland et que nous avons sous les yeux, sir Louis-Hippolyte Lafontaine prête 10 enfants au 1er baron de Longueuil, et il les énumère comme suit :

1 — *Marie-Elizabeth*, baptisée à Montréal, le 6 janvier 1684. On sait qu'elle devint Soeur Hospitalière à Québec, sous le nom de Soeur de l'Enfant-Jésus et mourut à 27 ans, le 15 décembre 1711.

2 — *Gabrielle-Charlotte*, baptisée à Montréal, le 29 octobre 1685.

3 — *Charles*, baptisé à Montréal le 20 août 1686, et inhumé 3 jours plus tard à Longueuil, d'après les registres de Boucherville, paroisse voisine.

4 — *Charles*, baptisé à Longueuil, ou à Boucherville, le 20 octobre 1687 (registres de Boucherville). C'est celui qui devait être le 2e baron de Longueuil.

5 — *Gabriel-François*, baptisé à Montréal, le 30 juillet 1688.

6 — *Auguste Lemoyne*, mentionné par sir L.-H. Lafontaine, parce qu'il le trouve sous ce nom parrain à Montréal, le 5 juin 1710 et le 19 décembre 1713, et dans les deux cas qualifié "officier des troupes".

7 — *Nicolas Lemoyne*, que l'on trouve aussi officier dans les troupes, et parrain à Montréal en 1711 et jusqu'en 1721, signant N. d'Assigny de Longueuil ou N. Longueuil d'Assigny.

8 — *Etienne Lemoyne*, que l'on trouve parrain à Montréal en 1711 et en 1715. Il était également officier dans les troupes et signait "Etienne d'Adoncourt".

9 — *Paul-Joseph*, le futur chevalier de Longueuil, baptisé à Longueuil le 19 septembre 1701.

10 — *François Lemoyne*, qui est parrain à Montréal, le 14 juillet 1704.

Nous croyons, quant à nous, que ce nombre de 10 enfants doit être réduit à 8 en unissant le no 10 au no 5, c'est-à-dire François à Gabriel-François, et le no 6 au no 8, c'est-à-dire Auguste à Etienne.

A propos du no 10, François, sir L.-H. Lafontaine émet lui-même l'opinion qu'il doit être le même que Gabriel-François, baptisé en 1688. Nous verrons tout à l'heure les raisons qu'il y a de ne faire d'Etienne et d'Auguste qu'un seul personnage.

Encore une fois, l'histoire de famille du 1er baron de Longueuil a été extrêmement embrouillée par suite de ses séjours alternatifs en France et en Canada. Tanguay n'a même pas été capable de nous apprendre où et quand il s'était marié. Le noble baron écossais qui reste encore son dernier descendant par la vertu d'une alliance, serait probablement plus que personne empêché de le dire, et cela à cause de la singulière incurie de son propre grand-père. M. de Lery Macdonald a déjà raconté, il y a 32 ans, dans le *Bulletin* d'octobre 1898, comment, à l'époque de l'affaire du Trent, la famille

Grant de Longueuil, ayant loué l'un de ses magasins pour le logement des troupes, crut devoir en débarrasser le grenier des papiers qui l'encombraient et en fit transporter plusieurs tombereaux sur la ferme Logan pour les y brûler. Or, ces papiers n'étaient autres que ceux des Longueuil. Voilà pourquoi les historiens éprouvent aujourd'hui tant de peine à se documenter sur une des plus glorieuses familles de notre histoire. On assure que, même aux Archives judiciaires de Montréal, un nombre considérable des pièces intéressant les Longueuil manquent depuis longtemps aux dossiers. Serait-ce parce que, ayant été prêtées aux Grant par des gardiens moins sévères qu'aujourd'hui, elles ont à la fin pris avec le reste le chemin de la ferme Logan ?

Fort heureusement, des précieuses archives que l'on a détruites il y a 70 ans par une négligence vraiment criminelle, il a été sauvé ici et là quelques bribes, grâce à l'intelligente indiscretion de quelques curieux qui, au passage des tombereaux, ne se sont pas gênés de se servir à même la pape-rasse en désordre. C'est ainsi qu'a été sauvée, entre autres, la copie sur parchemin du contrat de mariage de Charles Lemoyne de Longueuil avec M^{lle} Souart. Elle est aujourd'hui définitivement en sûreté dans le Musée McCord, et celui qui l'y a apportée, il y a déjà une couple d'années, a précisément raconté que le document avait été arraché à tout hasard par son propre père à l'un des tombereaux qui conduisaient au brasier les papiers Longueuil, au temps de l'affaire du Trent. Nous ne regretterons jamais assez qu'un grand nombre d'autres n'aient pas pensé à en faire autant.

Quoi qu'il en soit, avec l'aide du précieux document miraculeusement rescapé par le Musée McCord, nous pouvons maintenant préciser l'un des points importants de la vie du premier baron de Longueuil, c'est-à-dire, la date et les circonstances de son mariage. Nous ignorons encore le jour précis auquel le mariage lui-même fut célébré, mais nous savons maintenant de façon certaine qu'il le fut à Paris et dans le cours de juin 1681, car c'est à Paris, le 7 mai 1681, que fut passé le contrat entre les deux époux devant Claude LeVasseur, notaire.

Ce contrat est une pièce du plus haut intérêt, et nous ne saurions trop souhaiter que le *Bulletin* le reproduise un jour pour sa valeur documentaire. A cette fin, cependant, il vaudrait peut-être mieux recourir à l'original qui se trouve certainement au Châtelet de Paris, car la copie authentique du Musée McCord est malheureusement affligée d'un pâté d'encre qui cache à moitié le nom de la mère d'Elizabeth Souart, dont on ne sait plus s'il est Marie Jobard ou Marie Jobert.

Notons que ce même contrat soulève en passant un petit problème assez intéressant. Parmi les témoins du côté de l'époux, l'on trouve, en effet, Alexandre Lemoyne de Lemonville, cousin germain paternel. D'où vient ce proche parent que personne n'a jamais ni vu ni connu ? S'il était cousin germain paternel de l'époux, il fallait qu'il fût le fils d'un frère de Charles Lemoyne, notre premier Longueuil. Or, le R. P. Archange Godbout, dans le relevé qu'il a fait à Dieppe même des enfants de Pierre Lemoyne et de Judith Duchêne, et que l'on aurait cru complet, ne trouve que cinq garçons dont deux sont morts au berceau et dont les trois autres sont Charles, Jacques et David. Alexandre Lemoyne de Lemonville ne peut être fils de David qui mourut en Canada jeune homme et non marié, et il ne paraît pas davantage être un fils de Jacques Lemoyne de Ste-Marie, l'auteur de la branche de Martigny. C'est à croire que Charles Lemoyne a eu un autre frère que nous ne connaissons pas encore. Avis aux chercheurs. Pour nous, tout ce que nous avons pu découvrir, c'est que, d'après l'*Inventaire des Archives départementales de la Seine-Inférieure*, il y avait vers 1787, dans les environs de Dieppe, une dame Lemoyne d'Amonville. Il reste à savoir quelle relation il y a entre Lemoyne d'Amonville et Lemoyne de Lemonville.

Mais il y a tant à dire sur la famille Lemoyne qui n'a pas été dit, que je me laisse emporter un peu loin d'Étienne d'Adoncourt. J'y reviens.

Si personne n'a encore trouvé ici l'acte de baptême d'Étienne d'Adoncourt, non plus que celui de Nicolas d'Assigny, c'est apparemment que tous deux sont nés en France.

A part le premier séjour qu'il fit en France pour son éducation militaire auprès du maréchal d'Humières et pen-

dant lequel il épousa Elizabeth Souart (1), Charles Lemoyne, le futur baron de Longueuil, fit plusieurs voyages dans la mère patrie. Après 1683, date à laquelle, ayant achevé son service en France, il revint au Canada, Charles Lemoyne paraît être retourné à Paris pour la première fois en 1691. Deux ans auparavant, au combat de Lachine, il avait eu le bras cassé et il manqua d'être tué, n'étant sauvé que par sa corne à poudre qui se trouva à l'endroit où donna la balle. En 1691, non encore guéri, il demanda et obtint la permission d'aller se soigner aux sources de Barèges. Nous ne savons combien de temps il resta en France à cette occasion, mais nous présumons que, pour un motif de cette sorte, il dut y séjourner au moins un an. Il revint cependant au pays avant 1695, car le 10 avril de cette même année, il obtint de nouveau la permission de passer en France. En mai 1701, nouveau congé de 9 mois, et c'est probablement à cette époque que se place l'étrange aventure de télépathie à laquelle il fut mêlé et que la princesse Palatine a racontée dans sa Correspondance (2).

Enfin, en 1705, nous voyons que, si Longueuil ne passe pas lui-même en France, ses enfants du moins y passent et, sans aucun doute, pour rejoindre leur mère. Dans une lettre à Mgr de Laval qui est de 1705, M. Tremblay, procureur du séminaire de Québec à Paris, écrit que " outre la *Seine* prise, on ne sait encore ce qu'est devenu un vaisseau parti de Québec cet automne dans lequel on prétend qu'il y a 200,000

(1) On sait qu'Elizabeth Souart avant son mariage, avait elle-même séjourné en Canada vers 1672, mais, en dépit de l'acte relevé par M. Lapallice et que signale M. Massicotte, nous ne croyons pas que son père, Armand Souart, soit jamais venu à Montréal. L'acte se lit : "Donation par M. Gabriel Souart, à Elizabeth Souart, sa nièce, fille de noble homme Armand Souart, . . . étant de présent en ce lieu". La phrase est sans doute ambiguë, mais il est évident que les mots "fille de noble homme Armand Souart" doivent se lire comme s'ils étaient entre parenthèse, et que les mots "étant de présent" s'appliquent non pas au père, mais à Elizabeth Souart elle-même, la donataire.

(2) *Correspondance de Mme la duchesse d'Orléans*, traduction G. Brunet, Paris, 1912, p. 112-113. La princesse, qui écrit en 1709, parle d'un événement arrivé 10 ans plus tôt, c'est-à-dire à peu près vers 1701, date à laquelle un frère de Charles Lemoyne de Longueuil, Gabriel Lemoyne d'Assigny, n'a peut-être pas été tout à fait assassiné comme le voulait le sauvage, mais est certainement mort à St-Domingue.

livres de castor et où sont par malheur les enfants de M. de Longueuil" (1).

Pour les raisons déjà données, il n'y a que les voyages de 1691 et de 1695 qui doivent être retenus au point de vue qui nous occupe. C'est après l'un ou l'autre que sont nés Etienne d'Adoncourt et Nicolas d'Assigny, le premier probablement après celui de 1691, et le second, après celui de 1695. Etienne paraît en effet avoir été de quelques années plus âgé que Nicolas.

Il convient de ne pas oublier que Mme de Longueuil elle-même a vécu presque continuellement en France, à partir de 1688 ou environ, jusqu'à une date encore indéterminée après 1705. Entre ces deux dates, il n'y a dans tous nos registres, à notre connaissance, que le seul acte de baptême de Paul-Joseph, en 1701, qui nous fournisse une indication de sa présence temporaire en Canada. Elizabeth Souart occupait à la cour un poste considérable, celui de dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, et l'on comprend qu'elle ait été retenue en France par ses fonctions, comme le fut plus tard pendant longtemps Mme de Vaudreuil dans un poste différent.

Quoi qu'il en soit, s'il était resté en France après sa naissance, ou s'il y était repassé avec ses frères et soeurs en 1705, Etienne d'Adoncourt était certainement de retour au Canada en 1710, puisqu'en cette année, nous le rencontrons parrain à Montréal, et qualifié officier des troupes. Sir L.-H. Lafontaine n'a pas signalé une autre circonstance en 1711 où il est de nouveau parrain, mais sous les noms d'Etienne-Auguste. C'est ce qui nous a fait dire plus haut qu'il est le même que, sous le seul nom d'Auguste, l'on rencontre parrain en 1710 et en 1713.

Il est probable qu'Etienne de Longueuil ne fut jamais que cadet; ce qui suffisait d'ailleurs à le faire qualifier dans les actes "officier des troupes."

En 1715, il servait au pays des Illinois, et c'est là qu'il fut tué au cours de 1716, en compagnie du fils du gouverneur de Montréal, Louis de Ramezay, Sr du Maunoir ou Monnoir.

(1) *Notice biographique sur Mgr de Laval*, p. 172.

Dans sa *Généalogie de la famille de Ramezay* (*Bulletin* de décembre 1910, p. 376), M. P.-G. Roy a déjà publié la lettre de M. de Vaudreuil du 12 octobre 1717 qui confirme la nouvelle de sa mort et ce qui a peut-être empêché qu'on l'y reconnaisse, c'est qu'il est désigné comme le fils de M. de Longueuil et non sous le nom d'Adoncourt.

“Le bruit, écrit M. de Vaudreuil, qui avait couru ici l'année dernière que le fils de M. de Ramezay et celui de M. de Longueuil avaient été tués, ne s'est pas trouvé faux. Une lettre du R. P. des Villes, Jésuite, missionnaire chez les Kaskaskias, qui m'a été envoyée du Détroit, nous a appris que ces deux officiers ayant pris leur route pour retourner au Détroit par Ouabache, avec plusieurs autres Français qui les accompagnaient, ils avaient fait rencontre d'un gros parti de Chérakis, nation sauvage voisine de la Caroline, qu'ayant voulu reconnaître ce parti, leur troupe a été enveloppée et qu'à la première décharge, ces deux officiers avaient été tués avec quelques-uns de leurs gens et que le reste ayant été pris et ces Sauvages les emmenant captifs, il s'en était sauvé six, lesquels, s'étant rendus au village de Kaskaskia, y avaient apporté cette triste nouvelle.”

Que le fils de M. de Longueuil dont il est ici question soit bien Etienne d'Adoncourt, cela ne fait aucun doute puisque dans une lettre au ministre du 7 novembre 1715, MM. Ramezay et Bégon parlent précisément de “MM. de Maunoir et d'Adoncourt qui sont aux Illinois des pays d'en haut”. (1)

Voilà tout ce que, jusqu'à nouvel ordre, nous avons pu apprendre sur ce fils trop peu connu du premier baron de Longueuil. Il était juste que l'on sût au moins qu'il était mort bravement pour son pays.

Il y aurait encore quelque chose à dire au sujet de son frère Nicolas Lemoyne d'Assigny qui est au moins aussi mal connu, mais il se fait tard et, avec la permission du directeur du *Bulletin*, je me propose d'y revenir prochainement.

Aegidius Fauteux

(1) *Rapp. des Archives pour 1886*, p. XLVIII.

REPONSE

L'ingénieur Aguiton des Roches (XXXVII, p. 97) — L'ingénieur Aguiton des Roches ne fut qu'un Canadien de désir. Envoyé dans la Nouvelle-France en 1755, il fut fait prisonnier en mer, envoyé à Halifax puis en Angleterre et enfin en France.

La lettre suivante, tirée des Archives des Colonies, série E., nous dit toute l'histoire du voyage de l'ingénieur des Roches ou Desroches au Canada :

A gosport, pres de porsemouth, le 31 X^{bre} 1755

Monseigneur,

Vous avès été informé, par une Lettre que Mr Dumoulin mon Camarade a Eû l'honneur de vous Écrire en arrivant icy, du retour des trois ingénieurs que vous aviès destiné pour le Canada. Je prends aujourd'hui la liberté de vous Écrire, monseigneur, pour vous faire sçavoir la triste situation dans laquelle je me trouve, et pour vous supplier de vouloir bien me procurer les moyens de la changer, ou de l'adoucir. Je ne m'arreteray point à vous représenter, monseigneur, qu'ayant Été pris dans le vaisseau l'Alcide, apres avoir Essuyé les hazards dun Combat tres violent, la plus grande partie de mon Equipage m'a Ete pillé, / que j'ay tenu la mer pendant un mois entier dans les vaisseaux anglois avant que d'etre transféré a Halifax ou j'ay vécu pendant trois mois et demi tres chèrement, et sans recevoir aucuns secours; que, depuis, j'ay fait une traversée très dure et très pénible à des gens qui ne sont point accoutumés à la mer, pour me rendre en Engleterre, où je suis depuis près dun mois et demi; je ne vous représenteray point dije, monseigneur, combien il est dur d'avoir Éprouvé toutes les disgraces; je les ay partagé avec tous les officiers qui ont Eû le malheur de tomber sous la puissance des Anglois; mais celle que j'éprouve aujourd'hui m'est d'autant plus sensible qu'elle est particulière à mes deux camarades, et a moy; nous avons tous trois, ainsi que tous les officiers prisonniers, demandé au roy et à l'amirauté d'Angleterre la permission de retourner En France; elle a Été accordée à tout le monde, excepté à mes camarades et à moy, sans' nous etre at-

tirés le refus en aucune façon. La seule raison qui en Est la cause, c'est que nous sommes ingénieurs privés par notre état actuel/ De jouir de notre liberté et de l'avantage de mériter notre avancement en servant le roy; il est bien dur que nous soyons Encore frustrés de la douceur d'habiter notre païs; Doceur (sic) dont notre seule qualité d'ingénieur nous prive. Quand il a été question de faire des démarches pour me rendre en Canada, jay donné toutes les marques de bonne volonté dont je suis capable; jay un chagrin mortel de n'avoir peu m'y rendre. J'ose me flatter que mon zelle à remplir mes devoirs, et à m'y acquiter des fonctions dont mes supérieurs m'auroient cru capable vous auroit engagé à m'accorder votre protection que je reclame aujourd'hui. Toutes ces raisons, monseigneur, fondent l'espoir que j'ay dans vos Bontés et m'engagent à vous supplier de vouloir bien m'en accorder des témoignages.

Je suis avec un profond Respect,

Monseigneur,

Votre tres humble & tres
obeissant serviteur.

Aguiton Desroches

LES DISPARUS

Le chanoine Laurent-Étienne Cousineau — Né à Saint-Laurent, près Montréal, le 8 août 1863. Ordonné prêtre le 18 septembre 1886, il étudia trois ans à Rome et obtint les diplômes de docteur en théologie et de docteur en droit canonique. M. Cousineau fut vicaire à Sainte-Thérèse, de 1889 à 1892, puis il entra à l'archevêché de Montréal où il fut employé en différentes qualités jusqu'à sa mort arrivée le 8 janvier 1931. En 1918, le chanoine Cousineau avait publié, sous le titre *Les Miens*, une brochure où l'on trouve "des détails savoureux sur les siens, sur son enfance et sur sa jeunesse, un peu dans la manière des *Choses de chez nous* de M. le juge Rivard ou de l'abbé Lionel Groulx" (abbé Auclair).

LORD DUFFERIN ET LE FOLKLORE CANADIEN

Au mois d'octobre 1918, votre serviteur proposa à la Société historique de Montréal de donner une soirée de folklore canadien avec des interprètes du terroir. La suggestion fut aussitôt acceptée et la tâche de préparer le programme fut confiée à Marius Barbeau et à moi-même.

Le succès de cette affaire dépassa les espérances ; on en consigna même les détails circonstanciés dans un bouquin (1), car bien des gens, les organisateurs compris, avaient cru que personne n'avait eu semblable idée auparavant. Je viens de constater qu'il faut en rabattre et que l'idée était dans l'air sous une forme quelque peu différente de la nôtre.

Une lettre que vient de me confier M. de Léry Mac-Donald va démontrer ce que j'avance. L'un des plus populaires gouverneurs généraux que la Grande Bretagne nous a envoyés, l'inoubliable Lord Dufferin, aurait voulu, un jour, donner une audition d'airs canadiens.

Comme cette lettre est inédite et qu'au point de vue "Veillée du bon vieux temps", il est utile d'en conserver le texte, on me permettra de vous la faire connaître.

Private

Government House, Ottawa,
Feb'y, 18th, 1878.

My dear Colonel Harwood,

Ever since I came to Canada I have been wanting to do something to revive the popularity of the old Canadian boat songs, and their national ditties, and in consultation with Lady Dufferin I have thought that something to this end might be accomplished by our arranging for a chorus of French singers dressed in voyageur or snow shoeing costume being planted in the supper room, and performing a programme while my guests are at supper at the ball on the 27th inst.

There is however great difficulty in getting hold of any persons who have cultivated this species of music

(1) *Veillées du bon vieux temps* à la Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, les 18 mars et 24 avril 1919. Montréal. G. Ducharme, 1920, 1 vol. pp. 102.

in this neighbourhood. It seems to have fallen completely into oblivion, even among the French population, and I am told that Quebec perhaps would be the nearest place where we could obtain recruits.

Do you think you could help us with your advice and counsel in the matter, for I am sure you will sympathise with the object I have in view.

The matter would of course have to be arranged upon a business footing, but I would willingly spend £20 or £30 in forwarding an object which in the first place would be agreeable to my guests and in the second promote so desirable a national object as the revivification of our characteristic Canadian romances.

Believe me,

My dear Colonel ever yours sincerely,

Dufferin (1)

On le voit, Lord Dufferin raffolait de nos bonnes vieilles chansons, il aurait voulu par un exemple partant de haut, les remettre en honneur, les faire estimer par le peuple comme par les intellectuels.

Fin lettré, estimant la race canadienne-française il cherchait le moyen de combattre le dédain avec lequel les snobs considéraient notre littérature orale.

Comme il se serait intéressé aux collections considérables que réunirent quelques décades plus tard Marius Barbeau et avec lui celui qui signe ces lignes.

Comme il lui aurait été facile d'offrir à ses hôtes de Rideau Hall des programmes variés soit avec des interprètes du terroir, soit avec des artistes capables de donner à nos chants toute leur valeur.

Il est à propos de répéter ici combien nos concitoyens d'origines étrangères ont été fascinés par notre folklore. J'ai déjà signalé (B. R. H. 1930, p. 137) que Willard-Ferdinand Wentzel, un norvégien, qui fit la traite

(1) La soirée à laquelle Lord Dufferin fait allusion était son bal d'adieu en qualité de gouverneur du Dominion. Il y avait mille invités, au nombre desquels se trouvaient les ministres, les juges de la Cour suprême, les militaires, etc., etc. Les journaux du temps disent que cette fête surpassa en splendeur tout ce qu'on avait vu à Ottawa.

dans le nord-ouest, avait collectionné quantité de chansons de voyageurs dès 1799.

J'ai également raconté quelque part que le lieutenant Back, au cours d'une expédition dans la région de la baie d'Hudson, avait recueilli grand nombre des refrains que chantaient les nombreux navigateurs canadiens-français qui manoeuvraient ses canots.

Malheureusement un musicien anglais Edward Knight, jr, s'empara de son oeuvre et prétendit en extraire des symphonies qui ne rappellent guère nos airs populaires. L'ouvrage fut publié à Londres vers 1823, mais son succès fut nul.

En 1897, William Parker Greenough consacra tout un volume à notre folklore. Deux décades plus tard, en 1919 et 1920, la sympathique Lorraine Wyman interpréta, à Montréal sous les auspices de la Société Historique et de façon inoubliable, plusieurs des chansons qu'elle avait elle-même recueillies dans la Gaspésie.

Et toujours, pour ne parler que d'amateurs de langue anglaise, J. Murray Gibbon, le grand ami du troubadour Charles Marchand, traduisit en anglais, nos chansons les plus connues en 1927.

Mais, j'empiète sur un autre terrain, c'est-à-dire qu'il serait temps de faire une bibliographie des ouvrages consacrés à nos chants populaires, ce que j'ai l'intention de faire un jour.

E.-Z. MASSICOTTE

SAINT-FAUSTIN (TERREBONNE)

Rappeler brièvement la fondation de cette paroisse du Nord, sa marche progressive au point de vue matériel et spirituel, le dévouement de ses premiers colons et le zèle infatigable de ses pasteurs, tel est le seul but que je me suis proposé en écrivant les *Mémoires paroissiaux de Saint-Faustin*, dit M. l'abbé Angelbert Sanschagrin. L'auteur a bien rempli sa tâche. Les deux cents et quelques pages de son livre renferment tout ce que les paroissiens de Saint-Faustin peuvent désirer sur l'histoire de leur florissante paroisse.

LE MOULIN DES SEIGNEURS DE MONTREAL.

“ Dès 1648, Chomedey de Maisonneuve avait fait construire un moulin en pierre, en dehors mais tout près du fort; bientôt après, sans que je puisse préciser davantage, il en construisit un second, sur le côteau Saint-Louis, monticule qui bornait la ville au nord-est, et dont la petite rue Saint-Louis rappelle seule l'existence; le monticule a disparu pour laisser passer les voies du Pacifique Canadien. Il n'y avait pas d'autres moulins à l'arrivée des troupes en 1665 (M. Maurault, *Marges d'histoire*, IV, 3-115). ”

Ce second mentionné était le moulin des seigneurs, bâti (Terrier de Montréal, 215) sur le terrain appelé anciennement le côteau St-Louis, ou le moulin du côteau, parce que c'était une élévation où les seigneurs avaient fait bâtir un moulin à vent pour le service de la ville, puis le moulin étant détruit, le terrain a été concédé en 1721 à Charles de Rame-say la Gesse. Il était situé entre la citadelle, où la batterie royale, et les anciennes fortifications. Aujourd'hui c'est la gare Viger.

Sous la tenure seigneuriale, le seigneur s'obligeait de construire un moulin à l'usage des censitaires, lesquels en retour s'obligeaient d'y apporter leurs grains.

Le censitaire, en plus, devait fournir le bois nécessaire à la construction du moulin, et aussi du manoir seigneurial et de l'église. En maints contrats de concession, les bois de chêne étaient réservés pour la construction des vaisseaux du roi.

Les anciennes archives de N.-D. de Montréal contiennent un document, par lequel d'aucuns censitaires sont requis d'apporter leur quote-part de contribution à la charpente du moulin des seigneurs, la part de chacun étant bien détaillée en termes précis.

Le document n'est ni signé ni daté; mais il est de l'écriture de Bénigne Basset, alors notaire des seigneurs et secrétaire de la fabrique.

On peut, à coup sûr, l'intercaler entre les années 1660 et 1665, et avoir la date approximative de la construction.

Le gouverneur Louis Dailleboust est décédé à Montréal le 1er juin 1660; et à l'endroit de ce nom, madame Daille-

boust (née Barbe de Coulongue) qu'on a droit de supposer veuve et héritière de son mari, est requise de contribuer; 1660 doit être la prime date.

Pierre Raguideau (1), le premier de la liste, trépassait le 28 août 1665; cette date est l'ultime.

“ Mémoire du bois de charpente fourny au Moulin des Seigneurs.

3 pièces de bois de 17 pieds de long chacune de 12 et 14 pouces desquarrissage à prendre à Pierre Raguideau. 8 pièces de bois blanc de 12 pieds de long et 12 à 14 pouces desquarrissage sur quoy il y a aussi 2 pièces de 10 pouces à d'Vn pied.

Au Bourguignon 5 pièces de bois blanc de 12 pieds de long à d'Vn pied desquarrissage de contre face.

Au Sr Ste. Ange Vne pièce de chesne de Vingt piedz de long de six poulces d'Vne face et 7 de l'autre.

Au Sr Basset 3 pièces de 18 pieds de long et 6 à 7 poulces desquarrissage.

Made. Dailleboust 2 poultes de 23 pieds de long et de 10 à 12 poulces desquarrissage et Vne autre de pareille longueur de 6 à 7 poulces estimé par le Beauceron ensemble à 22 lbs.

A esté payé par M. Gaillard

Po. la Rochelle Vne pièce de 15 pieds de 6 à 7 poulces d'Vne de 6 piedz et vne au. de pareille espaisseur.

A Mons. le ber pour le Bastiment du Roy ce que le Sr Minime en dira et la pierre de l'Isle.

Mlle Mance

A François Bailly dit la fleur, 2 pièces de dix à Vnze piedz de long, et sept à huit poulces d'escarrissage.”

Basset, en redigeant cette pièce qui n'exigeait pas la solemnité des actes de son tabellion, y a désigné plus d'un intéressé par son sobriquet.

Le Bourguignon est Jean Millot dit le Bourguignon, maître-taillandier.

(1) Pierre Raguideau dit St-Germain arriva comme défricheur à Montréal en 1653; devint sergent royal de la Senechaussée; devait jouir d'une certaine considération. Dans le cours de sa visite pastorale, l'Evêque Laval, le 22 août 1660, baptisait Angélique, fille de Raguideau, laquelle eut pour parrain et marraine Lambert Closse et Jeanne-Mance. Raguideau fut massacré par les Iroquois, à son âge de 33 ans.

Ste. Ange est André Charly dit St. Ange, maître-boullanger, arrivé à Montréal en 1651. Quatre de ses filles entrèrent à la Congrégation de Notre-Dame.

Le Beauceron est Nicolas Millet dit Beauceron, charpentier.

Il est impossible d'identifier ce M. Gaillard. M. Massicotte (*Colons de Montréal de 1642 à 1667*) mentionne qu'à cette époque vivaient à Montréal Jean Gaillard chirurgien, arrivé en 1661 et parrain en 1663; et Christophe Gaillard, jardinier, arrivé avec la recrue de 1653 et semble disparaître après 1667.

La Rochelle est Pierre Caille dit La Rochelle (1).

Le sieur Minime est Gilbert Barbier dit LeMinime, charpentier. Il était à Montréal dès les premiers jours de la colonie. Son nom apparaît fréquemment dans les archives de N.-D. Il semble avoir été, jusqu'à vers l'année 1682, le charpentier-menuisier attitré de l'église; fut le 3ème marguillier de N.-D.

Rien n'apparaît à la suite du nom de Jeanne Mance, qui semble avoir été libérée par les seigneurs de toute contribution au moulin banal.

Les treize pièces de bois blanc, équarries d'un pied et à vive arête, fournies par Raguideau et Millot, étaient-elles de ce même bois qu'on nomme aujourd'hui bois blanc et qui n'est autre que le tilleul? Nos charpentiers d'aujourd'hui apprécient très-peu le tilleul, parce qu'il est très-sensible à la pourriture et trop tendre pour garantir la solidité. Nos menuisiers en confectionnent ordinairement des boiseries.

Mais nous ignorons les détails de charpente des anciens moulins à vent.

Nous ignorons de plus le nom du premier meunier du moulin des seigneurs.

Le 6 mai 1689 (notaire Adhémar), monsieur Ranuyer, économiste du séminaire, passait bail à loyer avec Jean Lumineau, pour sept années, du "moulin du coteau, garni de ses meubles, volants & travaillants et autres ustensiles, à Messieurs les Seigneurs appartenant, pour en jouir par lui pren-

(1) Mentionné par M. Massicotte, parmi les colons de Montréal en 1662; concession en 1665, justice en 1667, dernière mention. Mais en 1669, Pierre Caillé achetait du bois de l'église pour la somme de 7 lbs.

dre au dit titre de loyer avec la maison & autres bastimens, qui sont près du moulin sur ledit Coteau St Louis. ”

A une date que le terrier ne mentionne pas, le moulin des Seigneurs ou du coteau fut démoli et fit place à la citadelle. M. l'abbé Maurault affirme qu'après 1708 il n'en est plus question.

O. LAPALICE

LE PREMIER SCEAU DE LA VILLE DE QUÉBEC

Le premier sceau de la corporation de Québec fut dessiné par l'artiste Joseph Légaré.

Il représentait: 1° le cap au Diamant et la basse-ville; 2° Strenna, déesse de l'activité et du travail, montrant d'une main le fleuve Saint-Laurent et de l'autre tenant quelques épis de blé; 3° une ruche d'abeille et un castor et, enfin, un lion tenant une clef, désignant Québec comme la clef du Canada.

Le dessin de M. Légaré fut approuvé par le conseil de ville de Québec le 24 mai 1833.

LES DISPARUS

Mgr Thomas-Etienne Hamel — Né à Québec le 28 décembre 1830, du mariage de Victor Hamel et de Thérèse Derooy. Ordonné prêtre à Québec le 8 janvier 1854. Il passa toute sa vie au séminaire de Québec dont il fut supérieur en même temps que recteur de l'université Laval de 1871 à 1880 puis de 1883 à 1886. Grand-vicaire de l'archidiocèse de Québec, protonotaire apostolique et membre fondateur de la Société Royale du Canada. Décédé à Québec le 16 juillet 1913. Auteur de *Le deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec* (Québec, 1874); *Le premier cardinal canadien* (Québec, 1886); *Cours d'éloquence parlée d'après Delsarte* (Québec, 1906). A consulter sur Mgr Hamel la *Nouvelle-France*, année 1913, et Mgr Camille Roy, *A l'ombre des Erables*, p. 63.

L'ESPION DE J. C. B.

Dans la livraison de janvier du *Bulletin*, M. E.-Z. Massicotte cite un passage du *Voyage au Canada* de J. C. B., où il est question d'un Canadien espion que Bourlamaque aurait fait pendre, après avoir découvert deux lettres d'Amherst cachées dans le pied de ses bas. S'il ne se fie qu'aux indications fournies par J. C. B., je crains que M. Massicotte n'éprouve quelque difficulté à découvrir l'identité de ce traître. L'auteur du *Voyage au Canada*, au moment dont il parle, était déjà prisonnier à New-York, ayant été englobé avec le reste de la garnison dans la capitulation du fort Lévis, et il n'a pas eu connaissance personnelle de l'événement auquel il fait allusion. Il n'était donc pas un témoin et on peut facilement présumer qu'il a un peu enjolivé de détails nouveaux le récit qui lui avait été conté, ainsi qu'il arrive à peu près toujours.

Bourlamaque, dans ses *Lettres au Chevalier de Lévis*, relate une quantité d'incidents et il n'aurait pas manqué de noter l'aventure de la lettre trouvée dans les bas d'un espion si elle s'était passée comme le marque J. C. B. Je trouve cependant, dans une lettre datée de Sorel, 17 août 1760, un cas qui y ressemble d'assez près. Il s'agit d'un habitant de la rivière Laprairie, manchot, qui arrive, disant avoir été pris à S.-Jean Deschaillons par Murray et s'être ensuite sauvé. Comme il est connu pour mauvais sujet et que, d'ailleurs, il se coupe, Bourlamaque menace de le faire pendre dans une heure, et, sur cette menace, finit par l'obliger à montrer une lettre dont il n'avait pas parlé jusque-là et qui était, non pas d'Amherst, mais de Murray. Bourlamaque marque bien l'intention qu'il a de lui faire casser la tête comme espion, mais il ne prend pas la peine, dans les lettres subséquentes, de dire qu'il a mis son projet à exécution.

J. C. B. parle d'un homme contrefait et Bourlamaque, d'un manchot. Dans les deux cas, le fond de l'anecdote est le même. Il me paraît assez clair que l'espion arrêté à Sorel, le 17 août 1760, s'identifie avec celui que l'auteur du *Voyage* dit, avec moins d'exactitude, avoir été pris vers le même temps à une demi-lieue de Montréal.

A propos du *Voyage au Canada* de 1751 à 1761, je constate que M. E.-Z. Massicotte lui donne pour auteur un certain Bonnefons. Il n'a fait en cela que suivre une tradition déjà vieille, l'ouvrage en effet n'ayant pas cessé, depuis plus de 40 ans, d'être cité sous ce nom par tous les historiens et dans les catalogues de presque toutes les bibliothèques. Mais ce n'en est pas moins une erreur qu'il est grand temps de signaler.

Le manuscrit original du *Voyage au Canada* ne porte, on le sait, comme signature, que les initiales J. C. B. Un des premiers soins de l'abbé Casgrain, lorsqu'il se proposa de l'édition, en 1887, fut de rechercher qui était J. C. B. Après avoir lu l'ouvrage, il crut que l'auteur se faisait suffisamment connaître lui-même en contant qu'il a servi quelque temps sous le capitaine Pouchot et a même été son secrétaire. Il n'y avait donc qu'à chercher dans l'entourage du capitaine Pouchot un subalterne quelconque dont le nom correspondait, sinon aux trois initiales J. C. B., du moins à l'initiale principale B. et l'abbé Casgrain ayant pensé découvrir autour de Pouchot un certain Bonnefons, il en conclut, avec un peu trop d'empressement, qu'il était l'auteur du *Voyage*.

Notons d'abord qu'il n'y a jamais eu auprès de Pouchot, ni au fort Lévis, ni ailleurs, aucun personnage du nom de Bonnefons. Il y a eu un officier d'artillerie dont le nom a été deux ou trois fois imprimé Bonnefonds dans quelques collections de documents négligemment édités, par l'abbé Casgrain par exemple, mais qui s'appelait en réalité Bonafous, ainsi que l'écrit couramment Pouchot et que l'attestent les archives mêmes du ministère de la guerre.

Mais l'officier d'artillerie du Fort Lévis, qu'il s'appelât Bonafous ou Bonnefonds, ne saurait être, pour cent raisons, l'auteur du *Voyage au Canada*. Pour s'en convaincre, l'abbé Casgrain n'aurait eu, avant de se trop avancer, qu'à étudier sa carrière. La seule ressemblance qu'il y a entre Bonafous et J. C. B., à part l'initiale commune du nom de famille, c'est qu'ils ont été tous les deux quelque temps en compagnie de Pouchot, quoiqu'à des titres bien différents. Alors que l'auteur du *Voyage* est arrivé en Canada en 1751, Bonafous n'y est arrivé qu'en avril 1757; alors que le premier

n'était qu'un simple soldat, passé ensuite assistant garde-magasin, le second était officier d'artillerie et même lieutenant au temps de la capitulation; alors que le premier était au fort Duquesne pendant toute l'année 1757, le second était dans le même temps à Carillon; alors que le premier n'était fait prisonnier au Fort Lévis avec Pouchot qu'en août 1760, le second était déjà pris par les Anglais après avoir été blessé plus d'un an auparavant, lors du siège de Niagara en juillet 1759.

Il n'y a donc rien de commun entre J. C. B. et le Sr Bonafous de Caminel que l'on a erronément appelé Bonnefonds.

Quant à dire qui est en réalité J. C. B., c'est une autre question qui est encore pendante et que nous ne désespérons pas de résoudre.

Aegidius Fauteux

LETTRE DU MINISTRE A MME DE MONTIGNY,
RELIGIEUSE AU VAL DE GRACE

A Compiègne, le 22 May 1729.

J'ay procuré avec plaisir, Madame, à Mr de Montigny, votre père, l'employ de capitaine reformé dans les troupes que le Roy entretient en Canada, et je l'aurois fait payer de ses app^s. depuis le jour de son brevet s'il s'estoit présenté et mis en estat de se rendre à son employ, mais je n'ay receu de luy aucune nouvelle à ce sujet, le V^{au}. que Sa M^{te}. envoie cette année en Canada partira de Rochefort dans les 15 premiers jours du mois prochain. Il est nécessaire que Mr votre père se rende dans ce port vers le 10 ou le 12 au plustard, Mr de Beauharnois, intendant de la marine, aura ordre de le faire embarquer sur ce vaisseau et de le faire payer de 1016 l. d'app^s. depuis le 3 aoust 1728 jusqu'à la fin de décembre prochain, J'ay bien voulu luy procurer ce secours pour le mettre en estat de partir, mais je dois vous dire que s'il ne profite pas de cette occasion il ne jouira de ses app^s. que du jour qu'il sera arrivé à Québec (1).

(1) Archives de la province de Québec.

INVENTAIRE DES REGISTRES DE L'ETAT
CIVIL DU DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

—
Comté de St-Hyacinthe

Catholiques

- St-Barnabé — de 1840 à 1929 incl.
St-Hyacinthe-le-Confesseur (Cathédrale) — de 1853 à
1929 incl.
St-Hyacinthe-Christ-Roi — de 1928 à 1929 incl.
Soeurs de la Présentation de Marie (Chapelle) — de 1922 à
1929 incl.
St-Joseph-d'Yamaska — de 1922 à 1929 incl.
St-Thomas-d'Aquin — de 1891 à 1929 incl.
St-Bernard — de 1908 à 1929 incl.
Notre-Dame-de-St-Hyacinthe — de 1777 à 1929 incl.
Ste-Madeleine — de 1876 à 1929 incl.
La Présentation — de 1806 à 1929 incl.
St-Jude — de 1822 à 1929 incl. (manque, l'année 1904).
St-Damase — de 1822 à 1929 incl.
St-Denis — de 1741 à 1929 incl. (manquent, les années
1749 à 1753 incl.).
St-Charles — de 1741 à 1929 incl. (manque, l'année 1908).

Protestants

- Eglise congrégationnelle — de 1855 à 1857 incl. — 1870
et 1871 — 1882 et 1883.
Eglise presbytérienne — de 1880 à 1925 incl. (manquent,
les années 1882 à 1889 incl.).
Eglise unie — de 1926 à 1929 incl.
Eglise anglicane — de 1851 à 1929 incl. (manquent, les
années 1853 et 1854, 1861 à 1868 incl., 1870 à 1878
incl., 1884, 1885, 1909, 1914).

Comté de Rouville

Catholiques

- St-Michel-de-Rougemont — de 1887 à 1929 incl. (man-
quent, les années 1897, 1898 et 1899).

- St-Hilaire — de 1799 à 1928 incl.
Ste-Marie-de-Monnoir — de 1901 à 1929 incl.
St-Paul-d'Abbotsford — de 1857 à 1929 incl. (manque, l'année 1858).
Notre-Dame-de-Bonsecours — de 1868 à 1929 incl.
Ste-Angèle-de-Monnier — de 1865 à 1929 incl.
St-Jean-Baptiste — de 1798 à 1929 incl. (manquent, les années 1830 à 1915).
L'Ange-Gardien — de 1822 à 1929 incl.
St-Césaire — de 1822 à 1929 incl.
St-Mathias — de 1739 à 1929 incl. (manquent, les années 1761 à 1777).

Protestants

- Eglise Évangélique-Baptiste de Marieville — de 1853 à 1929 incl.
Eglise Anglicane de Rougemont — de 1885 à 1929 incl. (manque, l'année 1914).
Eglise Anglicane d'Abbotsford — de 1824 à 1929 incl.
Eglise Congrégationnelle d'Abbotsford — de 1837 à 1852 incl. (manquent, les années 1845 et 1846).

Comté de Bagot

Catholiques

- St-Ephrem-d'Upton — de 1856 à 1929 incl.
St-Hugues — de 1828 à 1929 incl.
Acton-Vale — de 1858 à 1928 incl.
St-Simon — de 1833 à 1928 incl.
St-Dominique — de 1837 à 1929 incl.
St-Liboire — de 1859 à 1929 incl.
St-Pie — de 1830 à 1928 incl.
Ste-Rosalie — de 1834 à 1928 incl.
Ste-Hélène — de 1854 à 1929 incl.
St-Théodore-d'Acton — de 1862 à 1928 incl. (manque, l'année 1926).
St-Nazaire — de 1889 à 1929 incl.
Ste-Christine — de 1886 à 1928 incl.

Protestants

Eglise Baptiste et Congrégationnelle, St-Pie — de 1845 à 1873 incl., 1890 et 1894 (manquent, les années 1857 1866 incl.).

Eglise Anglicane, Acton — de 1869 à 1917 incl. (manque, l'année 1879).

Eglise Baptiste, Emileville — de 1895 à 1911 incl. (manquent, les années 1897 à 1899 incl., 1910).

Eglise Anglicane, Upton — de 1869 à 1873 incl.

Eglise Méthodiste, Acton-Vale — de 1863 à 1921 incl. (manquent, les années 1866 à 1883 incl., 1892, 1896, 1897, 1899, 1905).

LETTRE DE M. DE BEAUCLAIR, CAPITAINE AU
RÉGIMENT DE LASARRE, A MADEMOISELLE
AUGE, A MONTREAL

A St-Jean, ce 22^e juin 1758.

Mon ami duprat est toujours le même Mademoiselle, tantôt il veut une chose et tantôt lautre, il mavoit tourmenté tout cet hiver pour que je vendisse le vin, aujourd'hui il me dit de vous prier de garder seulement la barrique la moins mauvaise, cest à dire celle que j'avois destinée déjà pour notre usage au reste si elle est déjà partie j'en serai fort aise, et vous aurez bien fait. j'ai laissé dans votre cave un barri de 30 pts, et un de 18 pleins de vin, priez je vous prie Michel d'en avoir soin je les y ai oublié. Je vous donne toujours mille nouveaux embarras, mais pourquoi avez vous eu tant de bonté pour moi, je serois trop heureux si j'étois à même de vous en témoigner ma reconnoissance, j'ay lhonneur detre avec les sentimens que vous m'avez toujours connu mademoselle votre très humble et très obéissant serviteur.

Beauclair
faites sil vous plaît mes compliments à Mr Auger, à therese et à michel, on dit quil est arrivé depuis mon depart sept vaisseaux à québec je serois bien aise d'apprendre que ce que vous attendés de france y fut dedans (1).

(1) Collection Baby, Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

LE BLASPHEME DANS LE BON VIEUX TEMPS

Blasphémait-on plus autrefois qu'aujourd'hui ?

Pour prendre une date, il nous semble que vers 1870 à 1880, les blasphèmes et les jurons irrévérencieux s'entendaient assez fréquemment. Les hommes de peine et surtout les charretiers avaient cette manie, quand les bêtes, qu'ils étaient supposés guider, tiraient mal les véhicules qu'on avait chargés sans égard à l'état des chemins, l'automne et le printemps, ou sans se préoccuper de la température, durant les mois de grande chaleur.

On disait aussi que jadis le blasphème avait à ce point fait partie du langage des bûcherons et probablement des voyageurs, que dans les postes et dans les chantiers, il s'organisait des "concours de sacres".

S'il en a été ainsi vers le milieu du XIXe siècle ainsi qu'à la fin du XVIIIe, en fut-il autrement sous le régime français ?

x x x

Avant 1760, le peuple pouvait difficilement se livrer — du moins dans les villes — à ces débauches de paroles, car les autorités religieuses et les autorités civiles et militaires tenaient cette offense, comme l'une des plus honteuses que l'on put commettre.

Toutefois, le mal existait, car à Montréal, le 20 septembre 1662, le major Dupuis qui venait de succéder au vaillant Lambert Closse, défendit expressément le blasphème.

Puis il existe une pièce plus importante et qui nous renseigne sur les châtimens réservés à ceux qui avaient la parole injurieuse trop facile.

On ne peut guère lire ce document sans émoi :

1666, 30 juillet

Edit du Roi Louis XIV, contre les jureurs et blasphémateurs :

Par cet édit, Sa Majesté, répète une déclaration antérieure, portant défense de blasphémer, jurer et détester sa divine Majesté ; de proférer aucune parole contre l'honneur de la Sacrée Vierge, sa mère et des Saints.

Ceux qui seront convaincus de ces excès seront condamnés pour la première fois, en une amende pécuniaire ; pour la seconde, tierce et quatrième fois, en amende double, triple et quadruple ; et pour la 5^e fois, mis au carcan, aux jours de fêtes, de dimanches et autres et y demeureront depuis 8 heures du matin jusqu'à une heure d'après-midi ; et pour la 6^e fois, seront conduits au pilori et là auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud et la 7^e fois auront la lèvre de dessous coupée, et s'ils continuaient, ordonnons qu'ils aient la langue coupée.

(E. et O. R. I. p. 63)

x x x

Mais certains hommes oublient vite et il faut les rappeler à l'ordre fréquemment. Aussi le 11 mai 1676, dans le règlement qui résume les ordonnances précédentes, un article informe ainsi les habitants :

— Il est expressément défendu à tous sujets du roi de blasphémer ou jurer le saint nom de Dieu ni de préférer aucunes paroles contre la très sainte Vierge, sous peine de punition corporelle, et, en cas de recidive, pour la quatrième fois, avoir la langue coupée toute juste.

A remarquer qu'il ne suffit plus que d'avoir été coupable *quatre fois* pour mériter l'ablation de la langue.

Dans un autre article, il est ordonné aux cabaretiers de tenir dans chacune des chambres de leurs maisons, les règlements qui regardent les mœurs, *la punition, des blasphèmes,* et autres désordres.

x x x

La justice eut-elle à sévir contre les sacripants ? Pas autant de fois qu'elle l'aurait pu. A Montréal, dans l'état de nos notes, il n'y a qu'un procès où il est question de punition de blasphémateurs. Encore, la faute des malheureux était-elle aggravée du fait qu'ils avaient, en outre, été convaincus d'être des incendiaires et des voleurs.

Ces criminels furent traités avec une sévérité qui paraîtra excessive, si l'on oublie que l'on n'était pas plus tendre dans les autres pays, à cette époque.

Vendredi, 26 janvier 1753.
Extrait des Registres du Conseil Supérieur de Québec :

Procès de Pierre Bouin dit Cumberland, Joseph Ceillier dit Beausoleil, Pontianalle dit Sanssouci, François Xavier guernotte dit Latulipe, soldats de la garnison de Montréal, Joseph Samin dit Saint-Louis, Jean Cournie dit Bonnenouvelle, soldats de la garnison des Trois-Rivières, tous accusés d'avoir blasphémé le saint nom de Dieu, d'avoir mis le feu à la ville et d'avoir commis plusieurs vols pendant l'incendie, etc.

Condamne Pierre Bouin dit Cumberland à faire amende honorable au devant de la principale porte de l'église où il sera conduit la corde au cou tenant en la main une torche de cire ardente du poids de deux livres, et là déclarer à haute voix étant à genoux qu'il a blasphémé et en demande pardon à Dieu et au Roi, après quoi le dit Cumberland aura la langue percée d'un fer chaud ; ensuite sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, au sujet de ses complices ; en plus à être battu et fustigé de verges par les carrefours, et à l'un d'eux flétri d'un fer chaud marqué d'une fleur de lys ; à l'épaule dextre, après quoi être envoyé sur les galères de sa Majesté pour y servir en qualité de forçat l'espace de neuf années.

Quant à ses biens ils seront acquis et confisqués à qui il appartiendra.

(Montréal, *Registre des édits et ordonnances*, 1743-1756, p. 117).

x x x

Au secours des autorités, les contes, les légendes et les chants venaient prêter un appui qui avait sa valeur, car la littérature orale populaire impressionnait vivement les auditeurs.

Nous avons recueilli de deux braves Canadiens, l'un originaire de Saint-Denis de Kamouraska et l'autre de Saint-Norbert de Berthier, une légende qu'on appelait la "complainte du blasphémateur châtié" et qui a dû avoir une origine littéraire, mais fort lointaine, car les vers ont subi de graves modifications. Le premier de nos informateurs, Joseph Rousselle, ancien marin et bûcheron, avait appris sa version de sa mère vers 1886, l'autre, J.-A.

Lavallée, un ancien cultivateur, avait entendu chanter le morceau par son oncle vers 1875.

Nous fondons les deux versions en une seule, choisissant dans chacune ce qui nous paraît devoir se rapprocher davantage du texte primitif probable.

— 1 —

Ecoutez, brave jeunesse,
Ce que je vais vous chanter.
Un fermier abominable,
Lâchant des cris épouvantables,
Pourrait-on voir sous les cieux,
Un crim' si horrible à Dieu.

— 2 —

Un dimanch' pendant la messe,
Il s'en va dedans son champ,
Il jurait, il blasphémait,
Jésus-Christ, la sainte Vierge,
Il fait des injur's à Dieu,
Qui vous dressent les cheveux.

— 3 —

Par ici, passait un prêtre,
Qui revenait de prêcher,
Il l'entendit blasphémer,
Aussitôt, il dit : Mon frère,
Changez de vie promptement,
Redoutez le Jugement.

— 4 —

Je ne crains ni Dieu ni diable,
Répondit le scélérat,
Je vois qu'il n'y en a pas,
Puisque je n'ai pas d'avoine,
Ni paill', ni foin, ni tourteaux,
Pour nourrir mes bestiaux.

Aussitôt de misérable,
Il a pris son pistolet,
Et tout droit, il a tiré,
Au flambeau qui nous éclaire,
En disant : Dieu souverain,
Fait' que je devienne en chien.

Ce malheureux hérétique,
A'té puni sur le champ,
En présence du religieux,
Car son corps a pris la forme,
Comm' d'un véritable chien,
Avec la têt' d'un chrétien.

Ne murmurez pas, mes frères,
Contre le Dieu tout puissant,
Tout vient de sa sainte main,
La pluie et la sécheresse,
L'abondance et la clarté,
Il ne faut pas murmurer.

E.-Z. Massicotte

LES DISPARUS

L'abbé Joseph-Alfred Lippé — Né à Lanoraie le 15 septembre 1865, du mariage de Sulpice Lippé et de Lina Hervieux, il fut ordonné prêtre par Mgr Fabre le 17 mars 1889. Vicaire à Contrecoeur, à l'archevêché de Montréal comme archiviste, vicaire à Berthier, vicaire à la cathédrale de Valleyfield, il fut ensuite curé fondateur de Saint-Médard de Côteau-Station où il décéda le 26 janvier 1915. Il avait publié, en 1907, *Le tour du Mexique, mon journal de voyage*. Il laissa aussi en portefeuille une *Histoire de Lanoraie* qui, espérons-le, verra le jour.

REPONSE

La thèse de Laterrière — XXXVII, p. 121 — Un correspondant demandait en février dernier (B. R. H.), s'il était vrai que le Dr Pierre de Sales Laterrière eût publié aux États-Unis une thèse médicale qui obtint un certain succès. Il est vrai que le Dr Pierre Laterrière a publié une thèse à Boston en 1789, mais quant au succès qu'elle a pu obtenir, nous n'avons malheureusement sur ce point que le témoignage de l'auteur lui-même.

Depuis longtemps, l'on s'inquiétait de la facilité avec laquelle le premier venu s'improvisait médecin et chirurgien, et n'hésitait pas à pratiquer, au grand péril de la vie des citoyens, lorsque, vers 1787, l'on se décida enfin à exiger de ceux qui exerçaient la profession médicale, la production de certificats ou la soutenance d'un examen. Laterrière fut de ceux qui ne purent produire de certificats. Il prétendit que ceux qu'il avait obtenus à Paris, lors de ses études, avaient été "anéantis". En réalité, et quoi qu'il en ait dit, il n'avait pas plus étudié la médecine que le calcul intégral lorsqu'il arriva tout jeune au pays. Mais ayant passé deux ans avec le Dr Dubergès, il s'était rendu compte qu'après tout il n'y avait rien de plus facile que de soigner ces bonnes bêtes de malades, à cette époque surtout, et, avec tout l'aplomb d'un méridional, il s'embarqua dans la carrière, alternant tantôt avec la médecine, tantôt avec le négoce. Vers 1787, lorsqu'il lui fallut se procurer un diplôme, il crut que vingt ans d'une pratique même hasardée l'avaient assez familiarisé avec le gros de la médecine pour lui permettre de tenter l'aventure, et, bien qu'agé alors d'environ 40 ans, il se rendit au Collège de Cambridge, près de Boston, pour y poursuivre quelques études et décrocher un certificat. Et il y réussit en effet, car nous avons son diplôme de bachelier en médecine daté du 14 juillet 1789. A cette occasion, il soutint et publia une thèse sur la fièvre puerpérale. Laterrière nous conte lui-même qu'à son examen, les professeurs posèrent plus de 1500 questions, sans compter celles qu'avaient droit de poser tous les praticiens de Boston présents, à deux questions par candidat. Il nous conte encore que lorsqu'il lut sa thèse en sé-

ance publique, 3000 personnes présentes y applaudirent. C'est ce qu'on appelle, je crois, prendre du galon.

Voici le titre exact de la thèse publiée par le Dr Laterrière :

A/ Dissertation/ on the/ Puerperal Fever,/ delivered/
At a Public Examination for the Degree of/ Bachelor in Me-
decine,/ before the Reverend/ Joseph Willard, S.T.D. Presi-
dent,/ The Medical Professors,/ and/ The Governors/ of the
University at Cambridge/ in America/ by/ Peter de Sales la
Terriere,/ from Canada/. [Citation latine] / Boston/ Prin-
ted by Samuel Hall, at No 55, Cornhill/ MDCCLXXXIX.

L'ouvrage n'est pas considérable et ne couvre que 18 pages petit 8°, y compris deux pages de préface où l'auteur explique les raisons de sa présence à Boston et fait ses compliments aux professeurs.

Cette thèse qui, au dire de ceux qui s'y entendent, n'a qu'une valeur extrêmement médiocre au point de vue médical, en a une au contraire considérable au point de vue bibliographique. Elle est pour ainsi dire introuvable, quoiqu'elle ait été publiée à 500 exemplaires au témoignage de son auteur. Jusqu'à ces derniers temps, nous n'en connaissions qu'un seul exemplaire qui était conservé dans la bibliothèque de Harvard. Depuis, l'un de nos bibliophiles les mieux avertis, le Dr Léo Parizeau, a eu la bonne fortune d'en découvrir un au moment où il s'y attendait le moins, en furetant dans les cases d'un bouquiniste de Chicago et il a été heureux de l'ajouter, comme une rareté curieuse, à sa superbe collection médicale, l'une des plus belles et des plus riches qu'aucun particulier possède en notre pays.

Aegidius Fauteux

QUESTION

L'acte de sépulture de Marie-Josephite Biron, veuve de Louis Jarret de Verchères, décédée à l'Hôpital général de Québec le 25 septembre 1775, dit " veuve de messire de Verchères, chevalier de Saint-Louis. "

Louis Jarret de Verchères était-il réellement chevalier de Saint-Louis? Curieux

REPONSE DE M. DE LONGUEUIL AUX PAROLES DES CHEFS DE LA RIVIÈRE-BLANCHE
(19 JUIN 1700)

Mes enfans, je réponds à vos paroles et je vous renvoie Saguin avec des Français qui vous portent vos besoins.

Je vous recommande d'avoir pour tous ces Français, qui sont vos frères, la douceur et l'amitié que vous avez eue pour ceux qui ont été chez vous ces années dernières.

Comme je sais que vous ne m'aimez pas moins, quoiqu'éloignés de moi, que les autres nations qui sont au Détroit, je vous avertis, mes enfans, que l'Anglais m'a déclaré la guerre ; j'ay levé ma hache sur lui pour me venger de tout ce qu'il m'a fait.

Votre Père, Onontio, qui vous parle aujourd'hui par ma bouche, m'ordonne de vous présenter ce casse-tête, pour que vous vous en serviez contre cet ennemi qui est le vôtre ; joignez-vous à toutes les nations qui l'ont accepté.

Vos frères qui sont à Montréal, comme ceux qui sont au Détroit, sont prêts à partir le casse-tête levé pour aller venger l'insulte que m'a fait l'Anglais. C'est à vous à les imiter pour parer et prévenir les coups que veut vous donner Asaregoa (C'est ainsi qu'ils appellent le gouverneur anglais).

N'attendez pas qu'il vous frappe le premier, commencez par lier et piller tous les Anglais qui viendront chez vous et sur la Belle Rivière ; partagez entre vous autres leurs marchandises et amenez-les-moi ici au Détroit ; que vos guerriers pénètrent jusques chez les enfans d'Asaregoa et qu'ils n'épargnent pas de verser leur sang, puisqu'ils en ont tant répandu du mien sans sujet et que tous les jours ils fournissent des armes à leurs frères les Têtes Plates contre vous et moi, peut-être vos guerriers les rencontreront-ils sur leur route, unis ensemble pour nous détruire. Pour les inviter à écouter la parole d'Onontio et les engager à prendre cette hache, je leur envoie ce vermillon pour les parer, ce tabac pour les réjouir ; cette poudre et ces balles pour leur servir contre

nos ennemis, et ces branches de porcelaine, pour guider leurs pas et dissiper les nuages qui pourraient obscurcir leur route.

Toyaraguindiague et Canaute-Chiariron (chefs des nations établis à la Rivière Blanche) je me repose sur vous et sur la parole que vous m'avez donnée de votre fidélité et de votre attention pour la réussite des bonnes affaires. Je vous donne à chacun une couverture, une chemise et une paire de mitasses, pour vous vêtir et vous engager à conserver le Pavillon de votre père Onontio ; ne souffrez pas qu'il soit méprisé de l'ennemi ; vous pouvez compter que je ne vous abandonnerai jamais et que je ne ferai nulle différence de votre village au mien (1).

QUESTIONS

Emile Faguet, dans ses *Etudes littéraires sur le dix-neuvième siècle*, dit de Chateaubriand: "Il eut l'idée ou l'idée lui revint, d'un voyage en Amérique, sous prétexte de trouver le passage aux Indes par le Nord. Il partit, vit les États-Unis, salua Washington, parcourut le Labrador, la région des Lacs, les Prairies du centre, la Louisiane, la Floride, plus peut-être, et peut-être moins; car je le soupçonne d'en avoir décrit un peu plus qu'il n'en a vu".

Est-il bien vrai que Chateaubriand a parcouru le Labrador?

L. L. L.

Les familles Godin de la province de Québec descendent-elles de Elie Godin, huguenot de naissance, qui, au dire de l'abbé Thomas Morel, fut miraculeusement guéri à Sainte-Anne de Beaupré en 1662?

Fil.

Quand la Prévôté des Trois-Rivières fut-elle établie?

3-R.

(1) Archives de la province de Québec.

L'ILE AUX TOURTES

L'archipel d'Hochelaga tout entier est terre d'histoire. Il faudra, quelque jour, un peu partout sur ses rives, commémorer maints événements héroïques, que nos annales mieux étudiées nous révèlent sans cesse. Portons nos regards, aujourd'hui, vers le haut de l'île de Montréal, à l'entrée du lac des Deux-Montagnes. Là se dressent encore les ruines du fort Senneville, qui ramènent notre esprit à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e. Mais ce n'est point de ce fort que nous voulons spécialement nous occuper. Juste en face, de l'autre côté du courant, à 4,600 pieds à peu près, apparaît une île qui eut un temps de célébrité et dont nous allons raconter l'histoire.

L'île aux Tourtes est de forme irrégulière. Elle peut avoir 120 arpents de superficie et $\frac{3}{4}$ de lieue de circonférence. Elle est séparée de la pointe nord de la baie de Vaudreuil par un étroit chenal. Vers le large elle commande le passage de tous les navires qui descendent du lac des Deux-Montagnes vers le lac Saint-Louis.

Le 23 octobre 1702, le chevalier de Callières, gouverneur du Canada, et M. de Beauharnois, l'intendant, concédaient ladite île aux Tourtes au chevalier Philippe de Rigaud, seigneur de Vaudreuil, qui en fut propriétaire jusqu'en 1725, sauf pendant quelques années, où il semble qu'elle appartint à M. de Breslay, le missionnaire des Nipissingues. Après la mort du marquis, l'île demeura en la possession de la famille. A la conquête, en 1763, elle fut vendue à Alain Chartier de Lotbinière. Elle passa à son fils, l'honorable Chartier de Lotbinière, qui la légua à sa fille Louise-Josephte, épouse de l'honorable R.-W. Harwood. Celui-ci la céda, en 1866, à son fils le lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood, qui la vendit en 1881, à M. G.-N. Brabant, marchand, de Vaudreuil. Depuis au moins 1893, elle appartient au Dr P.-É. Brown, de Sainte-Anne, qui, l'été, l'habite avec sa famille (L'abbé O. Maurault, *Marges d'histoire, Saint-Sulpice*, p. 155).

LES TRIBUNAUX ET LES OFFICIERS DE JUSTICE
DE MONTREAL SOUS LE REGIME FRANÇAIS

(Suite)

3—François Bailly dit Lafleur, ancien maçon, apparaît comme sergent au bailliage, le 25 février, 1667, et il continua de pratiquer sa profession jusqu'à son décès, en juillet 1690. A l'occasion, il fut substitut du procureur fiscal puis, en 1676, le 2 juillet, il devint sergent royal, géolier et concierge de la prison.

4—Pierre Cabazié. Le 27 janvier 1673, il fait enregistrer une commission que M. Dollier de Casson lui a donné le 23 janvier précédent. Il devint sergent royal au mois d'octobre 1674, fut renommé en juillet 1676, puis en novembre 1693. Dans son premier volume, Tanguay le fait mourir en 1691, alors que c'est son fils Pierre, âgé de 19 ans qui fut tué au combat de Laprairie. Cabazié (c'est ainsi qu'il signe) après avoir été commis au greffe, procureur en justice et notaire, fut inhumé le 14 juillet 1715, âgé de 74 ans.

5—Jean Roy, arrivé à Montréal avec sa femme Françoise Buet en 1657, ne semble avoir pratiqué qu'en 1673 et 1676. Il est inhumé à Lachine, le 1er novembre 1676.

6—Denis Marseau, juillet 1680. (Voir Géoliers).

7—André Hachin (Achin) dit Saint-André. Il présente sa nomination au tribunal le 24 juillet 1680 et le 7 août suivant, il est reçu et installé en la charge de sergent priseur. Le 19 août 1681, M. Dollier de Casson lui donne congé. (Registre des audiences). En avril 1692, il était "laboureur", âgé de 49 ans, et demeurait rue Saint-François.

8—François Lorry. D'abord huissier au Cap de la Madeleine (1677), il devint sergent du bailliage de Montréal, présente sa commission et est installé le 16 août 1681 (Registre des audiences) et pratique jusqu'en 1693, alors qu'il est nommé sergent royal. Sépulture, à Lachine, 6 janvier 1702.

9—Jean Quesneville, immatriculé au bailliage de Montréal dès juillet 1681. Il devint géolier et concierge de la prison, en 1690, tout en continuant de pratiquer comme huissier.

10—Jean Petit-Boismorel. Après avoir été substitut du procureur fiscal, il devint sergent royal en 1682. Plus tard, il se dit immatriculé aux Trois-Rivières et résidant à Montréal. En 1688, il est huissier en la "maréchaussée royale de la Nouvelle-France."

Enfin, en 1689, on le désigne comme archer de la maréchaussée de la Nouvelle-France. Il pratiquait encore à Montréal, en 1693.

11—Georges Pruneau, huissier royal, 17 avril 1683, âgé de 23 ans. Il reçut une nouvelle commission le 23 juin 1690. (Reg. des aud.) Il pratiquait encore en 1693.

12—Gilles Carré: "Maître ciergier" en 1682. Commission en date du 16 février 1683. (Reg. des aud.) Il semble n'avoir exercé que quelques mois.

13—Michel Moreau, huissier à Boucherville, 11 mai 1686 et 12 septembre 1693. Voir la liste des notaires.

14—Louis Gillet, huissier du bailliage, 1687 et 1688.

15—Louis De Meromont "huissier royal pour tout le Canada" résidant à Champlain, de présent à Montréal. (Maugue, 15 mars 1687).

16—Pierre Cornillier dit Grandchamp, 1688 et 1689.

17—René-Antoine de la Faye, huissier du bailliage, 4 novembre 1689 et 1690.

18—J.-B. Fleuricourt. Installé huissier et sergent du bailliage le premier octobre 1691. Sa commission datait du 29 septembre (Registre des audiences).

19—Nicolas Lemoyne, 1691 et 1692 (Voir Reg. du bail. p. 73). Il était âgé de 50 ans en cette dernière année.

20—Antoine Hatanville, 24 mars 1692. L'année suivante, il était fermier des droits seigneuriaux. (Voir Géoliers de la justice royale).

Géoliers et concierges de la prison de Montréal

Denis Marseau, 1679. (Voir *B. R. H.*, 1924, p. 106).

François Bailly dit Lafleur, 1682, 1683.

Pierre Cabazié, 16 mai 1683.

Jean Quesnevillé, du 25 juillet 1690 à 1693.

Assesseurs

Dans certains procès criminels importants, le tribunal s'adjoignait des conseils ou des assesseurs qui, après l'audition ou l'étude des témoignages, donnaient leur avis au juge sur la culpabilité des accusés et le châtement à être infligé. Il y eut plusieurs de ces cas sous la justice royale, mais nous n'en trouvons qu'un seul sous la justice seigneuriale.

En cette circonstance (avril 1667), les assesseurs furent Jacques Leber, Jacques Lemoyne de Ste-Marie, Nicolas de Monchy, ex-greffier de la justice royale, Louis Prud'homme, Pierre Picoté de Belestre, Louis Artus de Sailly, ex-juge de la sénéchaussée.

Interprètes

Dans le *Bulletin* de 1928, p. 140 à 150, nous avons donné une liste des interprètes avec notes biographiques et nous n'avons rien à y ajouter pour le présent.

Tabellions et Notaires

Nous ne mentionnons ici que les tabellions et notaires qui ont pratiqué dans l'île de Montréal et les seigneuries voisines et dont les études ou quelques pièces sont restées au palais de justice de Montréal.

Les notices sur les tabellions etc, se trouvent dans le *Rapport de l'archiviste de la province*, pp. 4 à 58.

Jean de Saint-Père, 1648-1657.

Raphaël-Lambert Closse, 1651-1656.

Nicolas Gastineau-Duplessis, 1652-1653 (1).

Bénigne Basset de 1651 à 1677 et de 1678 à 1699.

En 1663, Basset fut à la fois greffier et tabellion de la seigneurie ainsi que greffier et notaire royal, mais il dut opter pour le tabellionnage en 1664. En 1677, Migeon de Branssat lui interdit de pratiquer, mais il put se faire réinstaller en 1678, par requête datée du 3 février.

(1) Sur les trois tabellions ci-dessus, voir Massicotte, *Mémoire de la S.R.C.* 1915, p. 189.

Nicolas de Monchy, 1664-1667. Greffier et notaire royal. En 1668, il devint substitut du procureur général au Conseil souverain et partit pour Québec où il demeura jusqu'à son départ pour la France, en novembre 1672.

M. de Monchy avait emporté avec lui la plus grande partie des actes qu'il avait faits à Montréal et ces documents sont restés à Québec. (Voir *B. R. H.* de 1919, p. 83 et 1925, p. 116.)

René Remy, 1669. Il s'intitule " commis au greffe et tabellionage de Boucherville." Les archives ne possèdent de lui que trois actes datés de 1669. On voit, dans *l'Histoire du notariat* (Roy) I, 208, qu'il était juge au tribunal seigneurial de Boucherville, en 1671. D'après Tanguay, I, 512, Rémy aurait été procureur des PP. Jésuites, à Beauport, et il demeurerait probablement à Québec en 1688, puisque c'est là qu'il fait inhumer sa femme.

Thomas Frérot de la Chenest (C'est ainsi qu'il se nomme et signe souvent), 1669-1678. " Notaire royal, résidant au bourg de Boucherville " jusqu'en 1676, il va, ensuite, pratiquer au Cap de la Madeleine, en 1678 et 1679, tel qu'on le constate par des mentions et des copies d'actes. On lit dans J.-Ed. Roy, *Histoire du notariat*, I, 208, que la dernière minute de ce notaire est du 29 octobre 1675, mais de récentes fouilles nous permettent de reculer cette date de quatre ans. A l'encontre de plusieurs de ses confrères, Frérot abandonna le notariat pour le négoce et, lorsqu'il mourut, à Québec, en mars 1706, il était marchand. A noter, au sujet de la date de sa mort que Tanguay dit 1706 et Roy 1708. Qui a raison?

Christophe Richard, " commis pour le rapport des contrats et autres actes qui se passeront dans la côte de Saint-Ours." Il ne reste de ce tabellion que quatre actes datés de 1669, 1670 et 1672.

Pierre Cabazié, 1673-1693. Voir la liste des huissiers.

René Oudain, "notaire de la côte de Verchères." On n'a de lui que trois actes datés de 1674.

J.-B. Fleuricour semble avoir pratiqué de 1676 à 1681 à la Rivière-des-Prairies. Ses actes sont en partie à Joliette. Cependant il fut inhumé à Montréal le 15 novembre 1709, étant décédé à l'Hôtel-Dieu.

Charles De Mommainier. Notaire commis en la seigneurie de Repentigny. Une pièce du 13 juillet 1676.

Pierre Mesnard, "notaire du bourg et seigneurie de Saint-Ours." Un acte du 29 décembre 1676.

Claude Mauge, 1677-1696. Voir la liste des greffiers.

Jacques Bourdon, 1677-1720. Voir la liste des huissiers.

Pierre Chesne, notaire de la terre et seigneurie de Longueuil, un acte du 3 juillet 1679.

Adrien Bétourné, "notaire, commis en la seigneurie de Repentigny". Un acte de 1680.

Michel Moreau, Boucherville, 1681-1698. Sépulture à Boucherville le 5 janvier 1699.

Hilaire Bourguine, 1685-1690. Après 1690, il quitte la Nouvelle-France et devient marchand à la Rochelle. (Doc. 8 mai 1713).

J.-B. Pottier, 1686-1703. Commission de notaire royal le 15 mars 1693. (Reg. des aud. 20 mars 1695).

Pierre Cornillier dit Grandchamp, 10 avril 1686, notaire commis pour l'occasion.

Antoine Adhémar de Saint-Martin, 1687-1714. Venu en qualité de soldat, il pratiqua comme notaire et huissier à Champlain, Sorel, etc. avant de venir à Montréal, où sa commission lui fut donnée par M. Dollier de Casson le 2 mai 1687 et ratifiée par le tribunal sept jours plus tard (Reg. des aud.) Bien qu'il signe tous ses actes: Adhémar, il est évident que dans la société, on le nommait couramment M. de Saint-Martin, car c'est ainsi que la plupart des lettres trouvées dans les archives lui sont adressées. (Voir la liste des greffiers, etc.)

François La Bernade, sieur de la Prairie, s'intitule notaire de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, en avril 1687. Il avait été huissier à Sorel etc., puis instituteur à Montréal et à la Pointe-aux-Trembles. Ce fut un notaire amateur qui ne semble pas avoir reçu de commission. Nous lui avons consacré une notice dans le *B. R. H.* de 1921, p. 359, parce qu'il paraît avoir été le premier maître d'école laïque de Ville-Marie (1).

(1) M. La Bernade paraît avoir été instituteur dans la région de Québec. Voir P.-G. Roy, *L'Île d'Orléans*, pp. 325-326.

II — Première justice royale ou sénéchaussée, 1663-1666

Créé le 28 septembre 1663 par le Conseil souverain, ce tribunal se composait d'un juge civil et criminel, d'un procureur du roi, d'un greffier et notaire royal, puis d'un sergent royal.

Les titulaires de ces diverses charges furent :

Juge civil et criminel: Louis Artus de Sailly, 1663-1666. Salaire, 200 livres par an. (Voir *B. R. H.*, 1915, p. 206 et 1921, p. 178).

Procureur du Roi: Charles LeMoyne, 1663-1666. Salaire 50 livres par an.

Greffiers et notaires: Benigne Basset, nommé en 1663, il résigne en 1664. (Voir la liste des notaires seigneuriaux.)

Nicolas de Monchy, nommé le 26 mai 1664, il reste en fonction jusqu'en 1666. Voir sa notice dans la liste des notaires seigneuriaux où nous l'avons placé pour conserver l'ordre chronologique.

Sergents royaux: Pierre Raguideau. Faillon, (*Hist. de la col.* III, 76) dit, qu'en même temps que M. de Monchy, on nomma deux sergents royaux de la sénéchaussée, MM. Anicet et Raguideau. Dans les *Jug. et délib. du Cons. Souv.* I, 189, il n'est pas question d'Anicet et nous ne trouvons son nom dans aucun document.

Anspessade, puis caporal de la garnison et, enfin, sergent royal, Raguideau fut tué par les Iroquois, en 1665.

La sénéchaussée ou premier tribunal royal fut supprimé le 18 septembre 1666. (Faillon, *Hist. de la Col.* III, 162).

III — Tribunal de police, 1664

Créé par M. Chomedey de Maisonneuve au mois de mars 1664, ce tribunal se composait de cinq juges élus par le peuple. Ces magistrats furent Jacques Le Moyne, frère de Charles, Gabriel Sel, sieur du Clos, Jacques Picot dit Labrie, Jean Leduc et Louis Prud'homme.

Sur ce tribunal qui ne paraît avoir guère existé, voir notre article dans le *Bulletin* de 1920, p. 180, et 1930, p. 266.

IV — *Seconde Justice Royale, 1693-1760*

Par suite du développement de la colonisation dans la région montréalaise, vers la fin du 17^e siècle, la nécessité s'imposa d'établir un tribunal dont la juridiction s'étendrait sur les seigneuries de cette partie de la Nouvelle-France, où il n'y avait pas de juges.

Voilà pourquoi, sans doute, Louis XIV, par son édit du 15 mars 1693 (1) décida l'abolition de la cour des Seigneurs de Montréal et la remplaça par une justice royale qui ne fut jamais une prévôtée et que l'on désigna sous le nom de "jurisdiction de Montréal."

Au mois de septembre suivant, l'abbé Dollier de Casson renonça à la nomination des officiers de la justice (2) les seigneurs ne se réservant que la nomination du greffier et la garde du greffe.

L'édit royal décrétait que le nouveau tribunal se composerait comme suit:

Un lieutenant général civil et criminel.

Un procureur du roi.

Un greffier.

Quatre notaires royaux.

Quatre huissiers.

Quatre procureurs postulants tenant lieu d'avocats.

Cette cour siégea d'abord deux fois la semaine: les mardis et vendredis, pendant les "temps plaidoyables" et les mardis, seulement, pendant les vacances et parfois pas du tout au temps des "semences" (Voir Massicotte, *Arrêts, édits*, etc, p. 36, etc.)

Dans la suite, le nombre des séances augmente ainsi que le nombre des notaires et des huissiers.

De plus, pour aider le lieutenant général, civil et criminel, on créa la charge de lieutenant particulier.

(1) Cet édit ne fut enregistré au Cons. souv. que le 8 oct. 1696.

(2) Le roi avait laissé la nomination du juge du nouveau tribunal aux seigneurs, mais le décès inopiné de M. de Branssat mit les seigneurs dans l'embarras, car il fallait choisir entre M. Deschambault, juge du tribunal supprimé, et M. Juchereau, gendre de M. de Branssat. (Voir *B. R. H.* 1915, p. 303 et 1921, p. 180ff.)

Parfois, aussi, on choisissait des assesseurs, ordinairement des anciens notaires ou des militaires suivant la nature du procès, pour décider de la sentence à imposer.

A plusieurs reprises, également, des notaires, des militaires, des huissiers exercent temporairement la fonction de procureur du roi dans des causes de meurtres, de désertions, de faux monnayage, etc.

Les charges de procureurs-postulants étaient assumées par des notaires, des huissiers, des commis du greffe, des clercs de notaires etc.

On constate, enfin, qu'en plus des huissiers royaux, immatriculés à Montréal, des huissiers du Conseil supérieur résidèrent dans cette ville, et que certains huissiers des juridictions voisines firent quelques exploits.

Concurremment avec les juges ordinaires, les subdélégués de l'intendant, à Montréal, qui furent, pour la plupart, des commissaires-ordonnateurs, connurent diverses classes de causes.

Il exista, aussi, un poste de la maréchaussée.

Juges — Lieutenants généraux civils et criminels

En France, dans les grandes juridictions, il y avait un lieutenant général de police, un lieutenant civil et un lieutenant criminel. A Montréal, on avait fondu ces trois charges en une seule.

1—Charles Juchereau de Saint-Denis. Nommé par arrêt du Conseil souverain en date du 5 octobre 1693 (Voir notice dans *B. R. H.* 1921, p. 18.)

M. Juchereau resta en fonction jusqu'au 8 mai 1702. C'est après cette date qu'il dut partir pour le Mississipi où il allait établir des tanneries, etc. Il ne revint pas de ce voyage et "mourut à Ouabache, dans l'automne de 1703." (Roy, *La famille Juchereau Duchesnay*, 105-107).

2—Joseph Alexis de Fleury, sieur Deschambault. Le 5 juin 1701, il reçut commission pour faire fonction de lieutenant général, en l'absence de M. Juchereau mais ne fut assermenté devant le Conseil supérieur que le premier mai 1702. Selon l'abbé Allaire (*Hist. de Saint-Denis*, 312) sa nomination daterait de 1704. D'après Doutre et Lareau (*H. gén. du droit*, p. 232) il n'aurait été nommé définitivement que le 27 mai 1706 et ceci nous paraît exact. Quoiqu'il en

soit, il siège, presque sans interruption de 1702 au 22 mars 1715 et décède quelques jours plus tard: le 30 mars 1715. (Voir *B. R. H.* 1921, p. 151).

M. Deschambault avait été, auparavant, juge seigneurial et procureur du roi.

3—François-Marie Bouat, né à Montréal en 1676, était lieutenant particulier, lors du décès de M. Deschambault. Il remplace ce dernier en qualité de "lieutenant particulier commis au siège", mais s'absente souvent en 1715 et 1716, peut-être pour avancer sa nomination qu'il obtint le 27 avril 1716.

M. Bouat conserva sa charge jusqu'à sa mort, en mai 1727. (*B. R. H.* 1921, 181).

Rappelons, qu'avant d'être "lieutenant particulier" il fut lieutenant de la maréchaussée, à Montréal et qu'il résidait en "son hôtel" angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

4—Pierre Raimbault, ancien notaire, et procureur du roi lors du décès de M. Bouat, succède à ce dernier (1726), mais il ne fut titulaire de la charge que le 29 avril 1727. Sépulture, 17 octobre 1740.

Dans les deux dernières années de sa vie, la maladie, probablement, l'oblige de s'absenter fort souvent. (*B. R. H.*, 1921, p. 182).

5—Jacques de la Fontaine, conseiller du roi au Conseil supérieur de Québec vint remplacer M. Raimbault au mois de novembre 1740 et il reste en fonction jusqu'au mois d'octobre 1741. P.-G. Roy, dans ses monographies des Conseillers au Conseil supérieur, 1915, page 181, le nomme Jacques de la Fontaine de Belcour et nous informe qu'il mourut à Québec au mois de juin 1765.

6—Jacques-Joseph Guiton, écuyer, sieur de Monrenos, prit la présidence du tribunal au mois de novembre 1741 et la conserva jusqu'à la capitulation de Montréal. (Notice dans *B. R. H.*, 1921, p. 183).

Lieutenants généraux intérimaires

Pierre Cabazié, 1698, octobre 1700, 1702, 1703, 1705. (Voir la liste des huissiers).

Georges Pruneau, 15 octobre 1700.

A. Hatanville, octobre 1700.

Frs Lory, octobre 1700.

Antoine Adhémar, greffier et notaire, 1703.

Pierre Raimbault, 1701, 1702, 1713, 1718, 1720 à 1727.

Michel LePailleur, notaire et huissier, 1715, 1720, 1726.

Nicolas Senet, notaire, 1727.

J.-C. Raimbault, fils, notaire, 1730, 1731, 1733.

J.-B. Decoste, huissier, 1735.

J.-B. Adhémar, 1736 à 1743, greffier, notaire, huissier.

Guillet de Chaumont, notaire, 1740.

Danré de Blanzay, 1741, 1758, greffier et notaire.

Lieutenants particuliers

Outre les lieutenants généraux civils et criminels intérimaires, il y eut des lieutenants particuliers qui assistaient les lieutenants généraux, "siégeaient avec eux ou les remplaçaient" à l'occasion (Doutre et Lareau, *Hist. gén. du droit*, p. 130).

François-Marie Bouat, d'après Lareau, *Histoire du droit*, I, 247 aurait été nommé lieutenant particulier le 7 juillet 1711. Il figure dans les actes en cette qualité de 1712 à 1716 après quoi il devint lieutenant général.

Pierre Raimbault, procureur du roi est lieutenant particulier "commis", pendant la plus grande partie de l'année 1716.

Jean-François Malhiot, ancien marchand, fut lieutenant particulier de 1741 à 1753.

Procureurs du Roi

Les notices sur ces procureurs se trouvent dans le *B. R. H.* de 1926, pp. 393 et suivantes.

1—Jacques Alexis de Fleury, sieur Deschambault, avocat en parlement. Ancien juge seigneurial, il entre en fonction au mois de novembre 1693, puis il est promu lieutenant général, civil et criminel en 1702. Mort en 1715 (Voir la liste des lieutenants généraux.)

2—Pierre Raimbault, remplace régulièrement M. Deschambault à partir de 1702, mais il n'est officiellement nommé que le 27 mai 1706. En 1727 il devient lieutenant général.

3—François Foucher, 1727-1759. Les *Edits & Ord.* III, 97, nous informent qu'il fut nommé le 29 avril 1727, cependant, il ne figure dans les documents judiciaires qu'au mois de janvier 1728 et sa famille paraît continuer à demeurer dans la région de Québec, encore deux ans de plus. Tanguay (IV, 79) a vu des pièces, qu'il n'indique pas, où ce procureur était appelé Fouchet de Labrador (1). Il signe toujours Foucher, et occupe en qualité de procureur, jusqu'en 1756, mais après cette date, nous ne constatons sa présence qu'une fois en 1759 (2).

Procureurs du Roi intérimaires

Pierre Cabazié, huissier, 1696 à 1701.

Pierre Rivet, 1701, voir la liste des greffiers intérimaires.

Pierre Raimbault, notaire, etc. 1701 à 1706 alors qu'il devient titulaire.

Jean Cusson, notaire, 1707-1708.

Michel LePallieur, notaire, etc. 1715 à 1730. Il prend le titre de substitut du procureur du roi à partir de 1716.

Jean-Baptiste Adhémar, notaire, etc. 1717, puis de 1729 à 1754, comme substitut.

Étienne Rocbert de la Morandière, 1723. Garde magasin du roi.

Jean-Baptiste Tetro, notaire, 1727.

François Simonnet, notaire, de 1758 à 1760.

Pierre Le Gardeur de Repentigny, 1732, 1733.

Guillet de Chaumont, notaire, 1734, 1736, 1740, 1741.

Gaudron de Chèvremont, notaire, 1736.

François LePaillieur, notaire, 1738.

Danré de Blanzly, notaire, 1739 à 1742.

Liénard de Beaujeu, 1740.

Jean Latour, notaire de Québec, 1740.

(1) M. P.-G. Roy est d'avis qu'il prit ce nom parce que sa mère avait des intérêts considérables dans le Labrador.

(2) Après 1756, il séjourna deux ans en France. (Arch. Canad.)

Baron de Longueuil, 1742, 1744, 1745.
Gaspard Adhémar de Lantagnac, 1749.
Henri Bouron, notaire, 1752.
Payan de Noyan, 1751, 1754, 1755.
Pierre-Joseph Celoron de Blainville, 1756.
Antoine Girouard, huissier, 1758.

Greffiers

Les notices sur les greffiers sont dans le *B. R. H.* de 1925, pp. 114 et suivantes.

1—Antoine Adhémar de Saint-Martin, du 17 novembre 1693 à son décès, en avril 1714. (Voir aussi la liste des notaires.)

2—Jean-Baptiste Adhémar, fils du précédent. Le 7 juin 1707, il recevait une commission de "greffier commis" (*Rég. des aud.* p. 88). De juin 1713 à avril 1714, il remplace souvent son père. Après le décès de ce dernier, il devient greffier et reste en fonction jusqu'à la fin 1718. Par la suite, il est greffier intérimaire à plusieurs reprises. Il figure en plus dans la liste des notaires, etc.

3—Jacques David, notaire. Doutre et Lareau, dans leur *Histoire générale du droit*, disent que le 20 septembre 1718, il devint locataire du greffe de Montréal, en vertu d'un bail consenti par l'abbé Vachon de Belmont, représentant les Seigneurs de Montréal. Cependant, il ne présente sa requête pour être installé greffier que le 8 janvier 1719. Il conserva sa charge jusqu'à sa mort, survenue en octobre 1726.

4—Joseph-Charles Rimbault de Piémont, 1727 à 1732. Il signe ordinairement: Rimbault fils, mais aussi *Piémont* et prend parfois le titre de greffier en chef.

5—Claude-Cyprien-Jacques Porlier déclare au tribunal, le 20 septembre 1732, qu'il a été nommé greffier par M. l'intendant Hocquart le 9 du même mois et il devient titulaire. Sa commission fut enregistrée le 14 novembre 1732. Il exerce sa charge jusqu'en 1744. (Voir la liste des notaires).

6—Louis-Claude Danré de Blanzly reçoit sa commission de greffier le 13 novembre 1744 et la présente au tribunal le 19 du même mois. M. de Blanzly resta en fonction jusqu'en 1760.

Greffiers intérimaires

Georges Pruneau, 1694, 1696, 1697 et 1698. Voir la liste des huissiers.

Antoine Galipeau, 1697. Dans la même année, il est procureur à diverses reprises. Au contrat de mariage entre le capitaine François de Jordy et Anne Nolan, le 24 novembre 1696, Galipeau est témoin et il est dit "clerc".

Pierre Rivet, commis greffier, 1699, 1700, 1701. On le trouve, plus tard, greffier du Conseil souverain, à Québec. Tanguay, VI, 587, nous apprend qu'il épouse Marie-Madeleine Rageot à Québec en 1708 et qu'il décède dans cette ville, en février 1721. Il devait être le frère d'Alexandre Rivet, mentionné dans la liste des procureurs postulants.

Michel Lepallieur, notaire, huissier, etc, 1703, 1705, 1717.

Jacques David, notaire et plus tard greffier, agit comme greffier commis, au mois d'août 1718.

Maurice Blondeau, négociant, 1721.

J.-B. Marts, commis greffier, 1722.

Antoine Puyperoux de la Fosse, 1723. Voir les listes des notaires et des huissiers.

Christophe-Hilarion Du Laurent, 1724, 1726, 1727, 1728. Postulant à Montréal de 1722 à 1728, il devient ensuite notaire à Québec et greffier au Conseil supérieur. Mort à Québec le 13 avril 1760.

Jean-Baptiste Adhémar, notaire et ancien greffier, 1725, 1726, 1728 et 1749 à 1753.

Joseph-Charles Rimbault de Piémont, 1726. Devint ensuite greffier titulaire.

Charles Benoist dit Berthier, 1729, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734.

Il était clerc chez le notaire Rimbault, et signe parfois Benoist et parfois Berthier. En 1745, 2 août, une de ses lettres trouvée dans les archives, nous apprend qu'il est, dans le moment, à Michillimakinac; il annonce qu'il part pour les Illinois et demande au destinataire de le faire nommer dans quelque bon poste, s'il le peut. Il ajoute qu'à Michillimakinac, il n'y a que coquineries.

Nicolas Augustin Guillet de Chaumont, 1729, 1732.
Voir la liste des notaires.

François Masson dit Champagne, 1730. Il est procureur postulant de 1730 à 1737, puis comparait comme témoin dans diverses pièces jusqu'en 1758. Le 30 décembre de cette dernière année, on le dit maître d'école, demeurant chez J.-C. Decoste fils, huissier, rue Notre-Dame.

J.-B. Decoste, 1731, 1735, 1737, 1738. Voir la liste des huissiers.

Charles René Gaudron de Chèvremont, 1732, 1733, 1734, 1735. Voir la liste des notaires.

Pierre Simon, sergent, 1735.

François Lepallieur, fils de Michel, 1736, 1738, 1739.
Voir la liste des notaires.

.....Louet, 14 août 1736. Ce doit être Jean-Claude Louet, qui succéda à son père, comme notaire, à Québec, en 1739.

Cyr de Monmerqué, sieur Dubreuil, 1737. Voir la liste des notaires et des huissiers.

Louis-Claude Danré De Blanzv, 1737 à 1744, année en laquelle il devient greffier titulaire. Voir aussi la liste des notaires.

J.-C. Porlier, 1739 à 1744. Il cesse d'être assistant greffier après la mort de son père et la nomination de M. Danré de Blanzv. Sa signature ressemble tellement à celle de son père qu'il faut avoir vu une pièce du 17 mai 1741 et une autre du 21 décembre 1743 pour être convaincu que deux Porlier, le père et le fils, étaient employés au greffe.

Charles Deguire, 1748 et 1749. Voir la liste des notaires.

Henri Bouron, 1754. Voir la liste des notaires.

Pierre Panet, 1755 à 1758. Voir la liste des notaires.

Claude Le Houiller, 1758. Voir la liste des huissiers.

Jacques Crevier Duvernay, 1759. Voir la liste des notaires.

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)